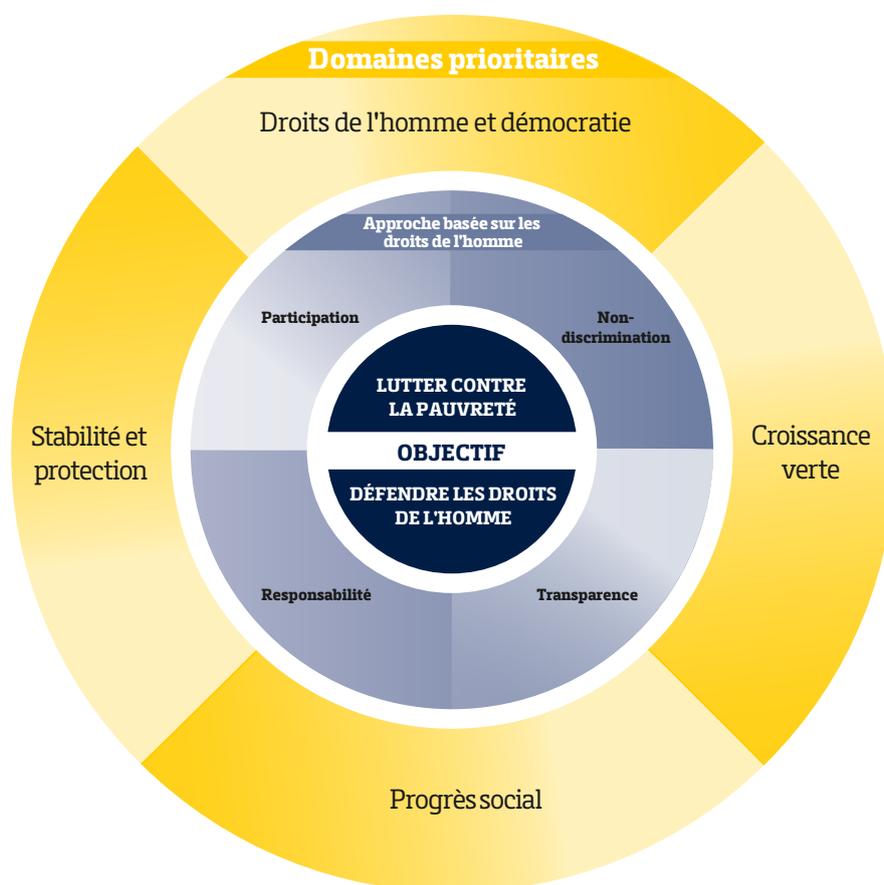




Le droit à une vie meilleure

La stratégie du Danemark
pour la coopération au
développement





AVANT-PROPOS

La pauvreté doit être combattue avec deux armes : les droits de l'homme et la croissance économique. Tel est le message fort de la stratégie du Danemark pour la coopération au développement : le droit à une vie meilleure.

Universels et fondamentaux, les droits de l'homme induisent un mécanisme de répartition déterminant. Garantir à tous les êtres humains le droit à la nourriture, à tous les enfants celui d'aller à l'école et à tous les malades celui de recevoir des soins, c'est répartir bien-être et prospérité au profit du plus grand nombre. Promouvoir les droits des femmes et garantir à tous la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit à participer au développement de leur propre société, c'est répartir pouvoir et influence pour qu'un plus grand nombre puisse en partager l'exercice.

Car les grands changements résultent avant tout d'aspirations qui émanent des populations elles-mêmes de l'intérieur et de bas en haut. Nous devons oser défendre les droits de l'homme dans leur totalité, mais aussi savoir nuancer nos propres priorités et placer en premier les programmes et les politiques des pays en développement. Nous devons faire en sorte que la lutte contre la pauvreté soit menée par ceux-là mêmes qui souhaitent s'en libérer.

Il faut veiller en outre à ce qu'il y ait, à l'intention du plus grand nombre, plus de biens à répartir. La lutte contre la pauvreté nécessite une croissance économique viable. La rareté à terme des ressources naturelles d'une planète qui se fragilise appelle des leviers de croissance inscrits dans une logique de développement durable. C'est pourquoi une croissance verte et inclusive est au cœur de la nouvelle stratégie. Des emplois doivent être créés à l'intention des millions de jeunes qui, chaque année, se déclarent prêts à travailler et méritent qu'on leur donne leur chance.

La bonne nouvelle, c'est que la croissance est au rendez-vous. Nombre de pays pauvres et plusieurs anciens

pays partenaires du Danemark enregistrent des taux de croissance élevés et bénéficient de bases plus solides en matière d'éducation, de santé, d'infrastructure et de bonne gouvernance. Et les résultats sont là. De nouveaux types de financement émergent. La coopération pour le développement ne se manifeste plus de manière isolée mais doit avoir un rôle catalyseur afin de générer des échanges commerciaux, des investissements, des augmentations du revenu fiscal, et de nouvelles formes de financement. Partout, ici et là, naissent de nouveaux partenariats.

La stratégie est ambitieuse et résolument optimiste. C'est possible. Le monde bouge. Mais la stratégie est aussi marquée au sceau du réalisme. Ici et là, le chemin est encore long. Certains Etats sont fragiles et échoués et il est difficile d'y discerner la moindre lueur d'espoir ou d'optimisme. Des pays dont la population – hommes, femmes et enfants – a traversé des décennies de misère et de répression sanglante. Cela n'est pas acceptable et il faut agir.

Quand la coopération au développement est une réussite, elle profite aux millions d'êtres humains qui ont droit à une vie meilleure mais ne peuvent encore qu'en rêver. Néanmoins, c'est aussi dans notre propre intérêt. La politique danoise de coopération au développement est un investissement dans la paix et dans la diminution du nombre de réfugiés, dans la lutte contre la criminalité, contre l'usure des ressources naturelles et le dérèglement climatique, dans la croissance, la création d'emplois et de nouvelles possibilités pour le Danemark et pour l'Europe. Un investissement dans un gain d'influence sur la scène internationale. C'est une motivation que nous devons assumer, que nous devons oser exprimer. Mais avant tout, c'est un investissement dans un monde plus juste. Dans le droit à une vie meilleure.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie!

Christian Friis Bach, Ministre de la Coopération au Développement

Table des matières

- 1 Pauvreté, droits de l'homme et croissance – un développement durable
- 4 Un développement mondial
- 8 Une approche axée sur les droits de l'homme
- 12 Les droits de l'homme et la démocratie**
- 16 Une croissance verte**
- 23 Le progrès social**
- 27 La stabilité et la protection**
- 32 Des partenariats flexibles
- 36 Efficacité et résultats

1

Pauvreté, droits de l'homme et croissance
– un développement durable

Pauvreté, droits de l'homme et croissance – un développement durable

La pauvreté a de multiples visages, parmi lesquels la faim et les taux de mortalité infantile élevés sont les plus terrifiants. Les conflits, l'insécurité, l'oppression, la vulnérabilité aux catastrophes en sont d'autres. Tous, nous connaissons l'histoire des enfants qui travaillent au lieu d'apprendre à l'école, des familles décimées par des maladies dont elles auraient pu guérir. Mais la pauvreté, ce sont aussi des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui ne peuvent jouir de leurs droits ni prendre en main leur destin.

La coopération au développement du Danemark, vise à combattre la pauvreté sous tous ses aspects et de mettre en cohérence l'ensemble de nos politiques. Pour y parvenir efficacement, nous ne pouvons pas nous contenter de nous intéresser qu'aux symptômes les plus manifestes. Nous devons aussi agir sur les structures qui maintiennent les hommes dans la pauvreté et les sociétés dans l'inégalité. La coopération au développement doit avoir un ancrage local et être basée sur une appropriation démocratique. Les droits de l'homme sont à cet égard d'une importance primordiale. En aidant les pauvres à se battre pour leurs droits, nous nous attaquons aux principaux vecteurs de cette pauvreté. C'est ce qui explique que la démarche danoise de coopération au développement ait pour objectif, tout à la fois, de lutter contre la pauvreté et de promouvoir les droits de l'homme. Ces deux démarches sont deux faces d'une même pièce.

Les droits de l'homme sont une des plus formidables idées jamais inventées par l'être humain. Ils constituent le fondement de nos sociétés démocratiques, qui rend possible la coexistence internationale et qui n'en finit pas de changer le

monde, de la Révolution française il y a plus de deux siècles aux récentes avancées démocratiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le combat pour les droits de l'homme ne peut se limiter à quelques-uns seulement de ces droits. La liberté d'expression n'a véritablement de sens que si l'on sait lire et écrire. Et il est difficile d'apprendre à l'école avec la faim au ventre. Les droits de l'homme sont universels et indivisibles, synergétiques et interdépendants. L'objectif à long terme de la coopération au développement est donc, pour le Danemark, de promouvoir la panoplie complète des droits de l'homme, tant civiques, politiques, économiques, sociaux que culturels. Tous les hommes ont droit à une vie avec l'égalité des chances pour pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux et apporter leur contribution.

Nous ne pouvons combattre la pauvreté et défendre les droits individuels fondamentaux dans une société sans une base économique solide. Une croissance économique viable est donc un préalable indispensable, même s'il n'est pas suffisant en soi, à une réduction durable de la pauvreté. Ce sont les choix politiques fixés par les pays qui décident si les bénéfices de la croissance se traduisent par une réduction des inégalités et profiteront à tous. C'est pourquoi le Danemark s'attache à promouvoir une croissance économique durable et inclusive et à la création d'emplois, et à ce que cela soit une composante fondamentale de son action de coopération au développement. Cette croissance économique doit avoir pour moteur un secteur privé interagissant activement avec un secteur public auquel il incombe de créer les conditions-cadres appropriées. Une croissance est

durable quand elle est fondée sur un développement économique, social et environnemental équilibré assurant une exploitation efficace et durable des ressources disponibles, promeut la stabilité et améliore les conditions d'existence de la population. Elle est inclusive quand elle met l'homme au centre des préoccupations, permet de partager l'accès aux ressources et stimule la création d'emplois.

En œuvrant pour l'éradication de la pauvreté, les droits de l'homme et la croissance, la politique de coopération danoise au développement veut contribuer à bâtir des sociétés régies par un principe d'égalité où la population jouisse de tous ses droits, y compris le droit à un emploi décent, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale. Dans un contexte européen, le Danemark cherchera à instaurer plus de cohérence entre les diverses politiques communautaires ayant une incidence sur les pays en développement.

RESPONSABILITÉ GLOBALE – ÉGALEMENT DANS L'INTÉRÊT DU DANEMARK

Le Danemark entend d'être un partenaire actif et engagé dans le développement mondial. Étant parmi les pays plus aisés du monde, le Danemark jouit d'une longue tradition démocratique où les droits de l'homme sont respectés et d'un modèle de société où la répartition des ressources permet d'assurer les besoins des plus défavorisés. Cela nous confère une responsabilité particulière et nous qualifie pour participer à la lutte pour les droits de l'homme et contre la pauvreté dans les pays les moins avancés.

OBJECTIF

1. L'objectif du Danemark pour la coopération au développement est de lutter contre la pauvreté et de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, le développement durable, la paix et la stabilité conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme.
2. La coopération danoise au développement a pour but de contribuer à promouvoir les intérêts du Danemark dans un monde plus sûr, plus stable et plus égal. La politique de coopération au développement est donc une composante essentielle et intégrée de la politique étrangère danoise, étant entendu que les pays en développement ne sont pas influencés uniquement par les initiatives relatives à la politique de la coopération au développement mais aussi par les initiatives prises dans d'autres domaines d'action.
3. L'objectif formulé à l'article 1er, paragraphe 1, devra être atteint par le biais de partenariats avec des pays en développement, dans le cadre des principes et des objectifs internationalement reconnus en matière de coopération au développement, et dans le respect des principes qui régissent l'aide humanitaire.

Le Danemark partage une communauté de destin globale qui veut que le développement, la sécurité et le bien-être dans un pays dépende de plus en plus de ce qui se passe dans d'autres régions du globe. La lutte contre la pauvreté et contre les conflits partout dans le monde n'est donc pas menée uniquement dans le seul intérêt des plus pauvres mais dans l'intérêt de tous. Le Danemark mène une politique de coopération au développement active, et si nous souhaitons prendre ainsi notre part de responsabilité sur la scène internationale, c'est parce que nous savons que cela sert à quelque chose et que c'est dans notre propre intérêt. La participation active du Danemark à la coopération au développement constitue, en ce sens, un investissement dans notre propre avenir.

Le Danemark souhaite être un partenaire fort et crédible au processus du développement mondial pour être à la hauteur des promesses que nous avons faites aux populations les plus défavorisées. Notre politique du développement est une composante essentielle de la politique étrangère et, partant, de notre engagement international. Cette politique doit contribuer à l'avènement d'un monde de paix et de sécurité où l'ordre juridique international est créé, où les droits de l'homme sont respectés, où la conjoncture économique est stable et où des solutions communes sont mises en œuvre pour résoudre les problèmes d'environnement, de climat et de santé. C'est pourquoi l'engagement international du Danemark doit être fort. Nous voulons œuvrer activement pour que d'autres partenaires de la coopération au développement respectent les engagements internationaux en la matière. Depuis 1978, le Danemark figure

parmi les pays ayant respecté l'objectif des Nations Unies qui requête aux pays riches de consacrer un minimum de 0,7 % de leur PIB à la lutte contre la pauvreté. Et nos ambitions vont même au-delà.

QUATRE PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La politique danoise de coopération au développement se décline en quatre priorités stratégiques :

- Les droits de l'homme et la démocratie
- Une croissance verte
- Le progrès social
- La stabilité et la protection

Ces quatre priorités, interconnectées, permettront au Danemark d'apporter sa contribution à la lutte contre la pauvreté et pour la défense des droits de l'homme.

Les leaders mondiaux s'étaient mis d'accord en 2000 sur huit objectifs de développement pour 2015. Un de ces objectifs était de réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant cette date. Il est en passe d'être réalisé, ainsi que plusieurs des autres objectifs, et c'est ce à quoi la coopération danoise au développement aura contribué. Mais beaucoup a changé depuis l'an 2000, de nouveaux défis et de nouvelles opportunités globales ont surgi, et beaucoup trop d'êtres humains continuent de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté. La présente stratégie constituera la plate-forme qui permettra au Danemark de contribuer à la réalisation des objectifs que la société internationale se donnera pour un développement mondial durable après 2015. Nous nous engagerons là où les besoins sont les plus pressants et où il nous

sera possible d'aider le plus grand nombre à se libérer de l'étau de la pauvreté pour globalement faire avancer la justice. Nous emploierons tous les moyens à notre disposition – nos politiques étrangère, de sécurité, de développement, commerciale – ainsi que les synergies créées par leur emploi conjugué. Nous concluons dans cette optique des partenariats stratégiques, notamment avec les Nations Unies et avec les institutions financières internationales qui, sur un plan tant normatif qu'économique, jouent un rôle mondialement déterminant dans la lutte contre la pauvreté, dans la défense des droits de l'homme et dans la création d'une croissance durable et inclusive.

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Préserver l'environnement
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

2

Un monde en développement

Un monde en développement

La mondialisation a changé le monde et les conditions de la coopération internationale. La coopération danoise au développement se devait de prendre la mesure des avantages et défis liés à cette situation nouvelle.

LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL, UNE HISTOIRE A SUCCES

Jamais, à ce point de l'histoire du monde, un plus grand nombre d'êtres humains n'auront réussi par leur travail à se libérer de la pauvreté. Même si la pauvreté concerne encore un cinquième de la population mondiale et que les besoins restent immenses, le progrès réalisé est significatif. Si certains pays d'Asie affichent une hausse impressionnante du niveau de vie, d'autres Etats d'Afrique et d'Amérique latine enregistrent eux aussi des taux de croissance remarquables. L'équilibre mondial des forces économiques et politiques en a été modifié. Au cours de la dernière décennie, les pays en développement ont enregistré une croissance économique notablement supérieure à celle des pays industrialisés, pour représenter aujourd'hui 35% du PIB et 65% de la croissance au plan mondial.

Cette évolution positive sur le plan économique s'accompagne d'avancées sur le plan social. Dans nombre de pays en développement les gouvernements font de plus en plus preuve de leadership et d'appropriation nationale du processus de développement, y définissent les priorités et formulent des exigences à l'adresse des partenaires. De nombreux pays africains font état d'un taux de croissance économique élevé, d'une augmentation de leurs échanges commerciaux, de leur intégration régionale, de taux d'investissement élevés, d'une diminution des conflits et d'une consolidation de la démocratie.

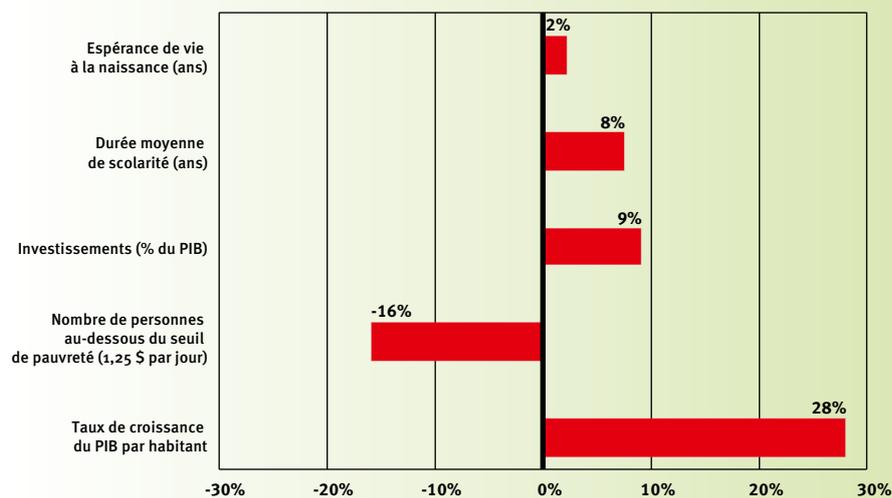
Beaucoup de pays en développement, ayant gagné en prospérité, sont devenus moins dépendants des modes de coopération traditionnels. Cette situation ouvre de nouvelles perspectives pour la coopération et au niveau des échanges commerciaux et des investissements, y compris pour le Danemark.

Le développement a bénéficié aux organisations et aux mouvements de la société civile, qui, dans nombreux pays, ont pu renforcer leur ancrage, même si, dans d'autres pays, ils sont encore sous la pression.

La diffusion des technologies de l'information, même dans les contrées les plus pauvres et les plus reculées, a facilité l'accès à l'information et aux communications bilatérales, permettant aux populations de prendre conscience que changement, démocratie et des gouvernements responsables sont possibles quand elles prennent leur destin en main et font valoir leurs revendications. Ces populations ont découvert l'ascendant que peuvent prendre sur les régimes autoritaires les mouvements populaires luttant pour la démocratie et le respect des droits de l'homme.

CONTEXTE

Effet de l'aide à long terme sur des indicateurs clés

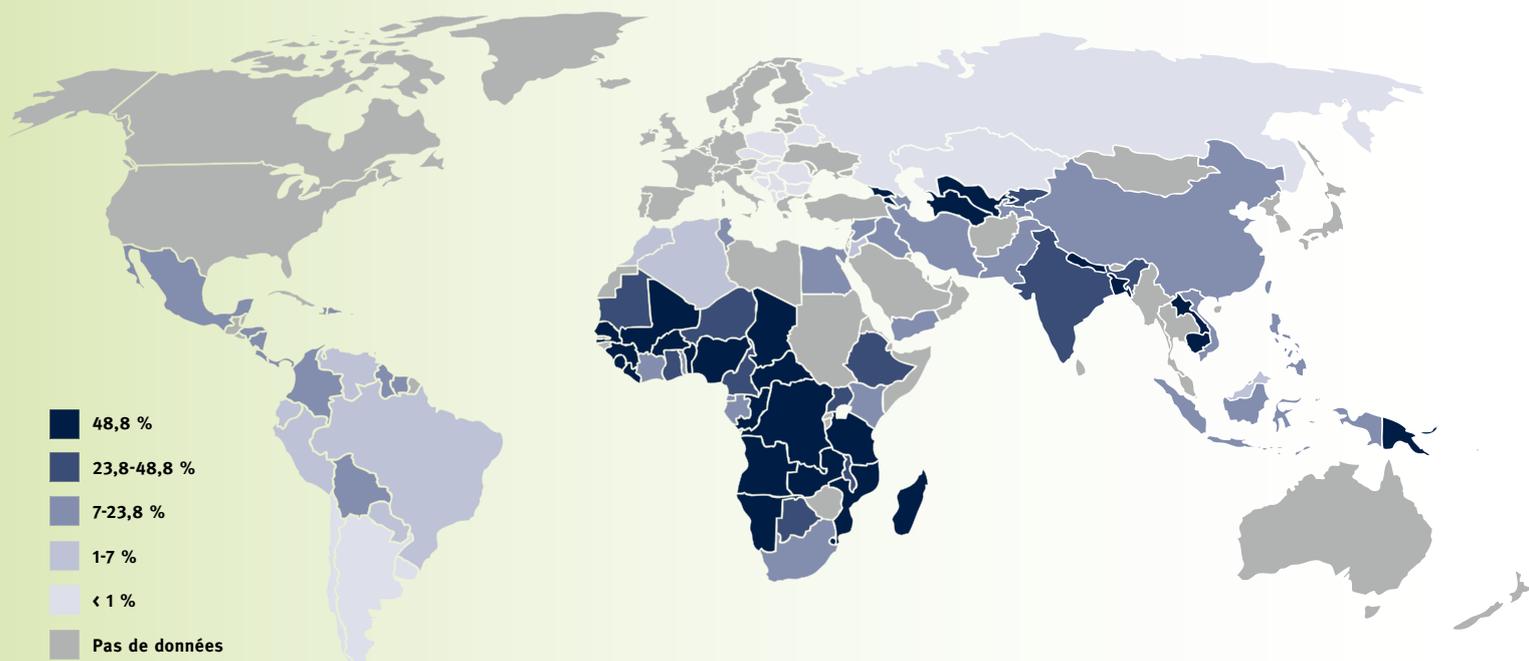


L'espérance de vie est passée de 60,96 à 62,29 ans, correspondant à une hausse de 2%. La durée moyenne de scolarité est passée de 4,89 à 5,26 ans, correspondant à une hausse de 8%. Les investissements, en pourcentage du PIB, sont passés de 17,18 à 18,74, correspondant à une hausse de 9%. La population pauvre est passée de 21,65 à 18,21%, correspondant à une baisse de 16%. Le taux de croissance du PIB par habitant est passé de 1,68 à 2,15, correspondant à une hausse de 28%. Le graphique montre l'impact d'une aide au développement annuelle simulée de 25 dollars US par habitant par an sur une période de 37 années.

Source : UNU-WIDER, dans le cadre du programme de recherche et de communication sur l'aide au développement ReCom soutenu par DANIDA et Sida. Basé sur des méthodes et des résultats fournis par Arndt et al. (2011).

Répartition de la pauvreté dans le monde

Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour.



Source : World Bank eAtlas of the Millenium Development Goals. Dernières données disponibles en date pour chaque pays.

UN PROGRÈS INÉGALEMENT PARTAGÉ

Les progrès réalisés sont inégalement partagés et les inégalités se sont accentuées. Une personne sur sept dans le monde souffre de faim et de malnutrition, et les femmes et les filles sont le plus durement touchées. Parallèlement, la répartition globale de la pauvreté s'est modifiée. Les pays à revenu intermédiaire comptent aujourd'hui un plus grand nombre de ressortissants pauvres que les pays les plus pauvres, et l'inégalité entre riches et pauvres s'est creusé. La politique danoise de coopération au développement vise à lutter contre la pauvreté dans les pays les plus pauvres, l'effort dans les pays plus avancés étant ciblé sur une réduction de la pauvreté via une répartition des ressources.

Dans plusieurs régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, la croissance s'est traduite par la création d'un nombre d'emplois beaucoup trop insuffisant. L'Afrique reste le continent le plus pauvre, plus de la moitié de sa population y vivant encore dans l'extrême pauvreté. Il faut y créer des emplois pour les nombreux jeunes qui représentent un fort potentiel de progrès et d'idées neuves, mais aussi d'instabilité et de désordre social. Plus d'un tiers de la population asiatique vit dans l'extrême pauvreté en dépit d'une forte croissance économique. L'Amérique latine est la région du monde où les inégalités sociales sont les plus prononcées. Au

Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le bilan du changement reste incertain. Là aussi, le besoin de créer des emplois et une croissance durable et inclusive reste important.

De nombreux Etats fragiles ou touchés par le conflit sont restés en marge des progrès réalisés, et la proportion de pauvres dans ces pays augmente rapidement. Un tiers des populations les plus pauvres dans le monde vit actuellement dans des pays dont les gouvernements n'ont soit ni la capacité, ni les ressources, ni la volonté suffisante pour subvenir aux besoins de la population. Sans appareil d'Etat qui fonctionne, même de manière minimale, ces pays risquent d'être maintenus dans des situations de conflits, de servir d'arrière base à la criminalité transfrontalière, ou de voir leurs matières premières exploitées et exportées sans que leur population n'en retire aucun bénéfice. Ces pays sont en outre une source d'instabilité au niveau régional, de migrations clandestines et d'augmentation du flux des réfugiés, y compris vers notre région du monde.

DE LA COURSE AUX RESSOURCES A UNE CIRCULATION DES RESSOURCES

Le dérèglement climatique mondial a remis en question le modèle de développement des pays riches et souligne qu'une augmentation du niveau de vie de la population mondiale doit passer par la mise en œuvre de solutions

durables et par une nouvelle approche de l'exploitation des ressources du monde.

La croissance économique et l'augmentation de la population exercent une ponction croissante sur les ressources naturelles de la planète. En 2011, nous avons souhaité la bienvenue au sept milliardième terrien et nous serons probablement neuf milliards en 2040. La classe moyenne mondiale devrait augmenter de trois milliards de consommateurs d'ici à 2030 et générer une hausse de la demande en énergie de 45%, en eau de 30% et en produits alimentaires de 50%. Cette pression exercée sur les ressources naturelles se ressent notamment dans beaucoup de pays du continent africain, du fait de la demande étrangère en minéraux, en pétrole, en bois et en terres arables.

Le monde doit abandonner sa course effrénée aux ressources naturelles, à trop courte vue et ensemble mettre en place une logique de circulation de ces ressources qui soit durable. Nous devons devenir beaucoup mieux à l'adaptation de nos modes de production vers une croissance verte et créer plus à partir d'une quantité moindre de ressources. La production alimentaire doit devenir plus durable et plus efficace, et l'accès aux énergies renouvelables doit être renforcé. Cette tâche, seule une communauté d'efforts à l'échelle du globe peut la réaliser, les prix mondiaux des ressources naturelles contribuant à la régulation du marché.

NOUVEAUX ACTEURS, NOUVELLES POSSIBILITÉS

De nouveaux Etats et de nouveaux acteurs privés jouent auprès des pays en développement un rôle dont l'importance grandit, qu'il s'agisse de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Afrique du Sud, de la Turquie, de la Corée du Sud, des Etats du Golfe, de nombreuses sociétés privées, des fondations ou des organisations internationales de la société civile. Nombre de ces nouveaux intervenants dans la coopération au développement sont de plus en plus actifs sur la scène mondiale, notamment dans le cadre des négociations internationales ayant trait au climat, à l'énergie ou au commerce. Ce déplacement du centre de gravité induit légitimement l'émergence de revendications pour la création des partenariats plus égaux.

L'arrivée de ces nouveaux acteurs et, partant, l'apparition d'autres priorités, d'autres démarches, influent sur le pouvoir de décision en matière de coopération internationale. Elles signifient également que l'adhésion aux valeurs et aux objectifs qui sous-tendent l'action du Danemark ne va plus tellement de soi, et que nous devons donc argumenter en leur faveur de manière plus convaincante. Avec ces nouveaux acteurs apparaissent de nouveaux flux de financement dont beaucoup de pays en développement ont grande utilité, et l'expérience de ces nouveaux-venus, qui ont eux-mêmes récemment traversé une période de transition, peut prendre dans ce contexte toute sa pertinence. Néanmoins, il y existe encore des défis, c'est que ces nouveaux acteurs ne demandent généralement que peu de contreparties, voire aucune, en termes de bonne gouvernance ou de respect des principes démocratiques, et qu'ils semblent devoir accorder plus d'importance à l'accès aux matières premières et à l'instauration de relations commerciales qu'à des modes d'exploitation durables des ressources naturelles. Les nouveaux acteurs font partie de la réalité dans les pays avec lesquels nous coopérons et nous devons, dans le cadre de notre engagement, savoir composer et nous servir des opportunités ainsi créées.

LA COOPÉRATION, CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT

Le rôle et les potentialités de la coopération au développement se modifient de façon notable au rythme de la mondialisation. Les financements proviennent aujourd'hui moins de la coopération au développement traditionnelle que d'une coopération grandissante entre les pays en développement et les nouvelles économies

émergentes, des échanges commerciaux, investissements étrangers et transferts de fonds des travailleurs migrants.

C'est aux pays eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de leur développement. Si la coopération au développement ne peut seule suffire à éradiquer la pauvreté, elle peut cependant jouer un rôle de catalyseur, surtout lorsqu'elle repose sur une appropriation nationale du processus de développement et se subordonne aux objectifs prioritaires et aux systèmes nationaux. À la différence des autres flux de financement, la coopération au développement est ciblée directement sur la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités. Tel est l'ordre du jour auquel la collectivité internationale a décidé de se plier en 2011 lors du sommet sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan, en Corée du Sud.

La politique danoise de la coopération au développement peut, par le dialogue et des actions de coopération concrètes, contribuer à soutenir les tendances positives qui se font jour au sein de la société, à promouvoir les droits de l'homme, les réformes, le renforcement des capacités et des systèmes fiscaux efficaces du secteur public et le renforcement des capacités des sociétés civiles au niveau local. La coopération au développement peut contribuer à impulser le changement différemment que d'autres formes de financement. Elle peut soutenir le développement et l'expérimentation de nouveaux concepts pour, par exemple, une production efficace des ressources et l'utilisation des technologies là où un financement commercial est inenvisageable et là où elle peut potentiellement contribuer à réduire la pauvreté. Des formes innovatrices de financement et des partenariats avec des acteurs du secteur privé et d'autres acteurs peuvent être développés et ainsi contribuer à la mobilisation des moyens pour le financement au développement.

Nombre de pays en développement placent aujourd'hui la coopération au développement traditionnelle sur un pied d'égalité avec une coopération axée sur les échanges commerciaux, les investissements, les alliances politiques sur des objectifs et des partagés, voire même ont une préférence pour cette dernière. Le Danemark doit donc faire jouer toutes ses compétences et ses atouts dans ses relations de coopération avec des pays en développement s'il veut garder à l'avenir toute sa pertinence et tout son attrait en tant que pays partenaire au développement.

LES COMPÉTENCES DANOISES AU TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le développement mondial est riche de perspectives, et le Danemark a beaucoup à proposer. Nous travaillons dans une manière caractérisée par la flexibilité et l'efficacité et notre bonne réputation en matière de coopération bilatérale et multilatérale est bien établie. L'édification d'un Etat-providence nous a donné une certaine expérience des principes qui régissent la démocratie et l'Etat de droit, de l'ouverture aux autres, de l'égalité des chances, ainsi qu'une vie culturelle et associative active, une expérience que nous intégrons dans notre politique de coopération au développement. Le modèle danois de marché du travail, basé sur la participation et la collaboration des partenaires sociaux, est également l'objet d'un grand intérêt. Commercialement en position de force dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la santé et de la production alimentaire durable, le Danemark peut contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes mondiaux et nationaux dont peu de pays en développement tirent parti les pays en développement.

Un savoir-faire basé sur la recherche et l'innovation est indispensable à la résolution des obstacles, traditionnels ou inédits, que rencontre tout processus de développement. C'est pour quoi nous coopérons avec les institutions d'enseignement et de recherche dans les pays en développement en vue de renforcer la capacité de recherche de ces derniers et générer du savoir-faire, notamment en y encourageant la poursuite des études et la formation des chercheurs. Nos propres institutions d'enseignement et de recherche bénéficient d'une renommée internationale et participent au processus de création de nouveaux savoirs et de solutions novatrices utiles aux pays défavorisés.

Un des atouts du Danemark est de pouvoir utiliser une large panoplie d'instruments, qu'ils soient de politique étrangère, de sécurité, de développement, commerciale, tous mis à contribution dans la poursuite des objectifs qu'il se fixe en matière de politique étrangère et de développement et dont les synergies confèrent un surcroît d'efficacité à son action. Notre démarche de coopération au développement est axée sur l'efficacité et orientée vers les résultats. Nous savons être réactifs et nous adapter, en concertation avec nos partenaires, aux conditions rencontrées sur place. Toutes ces forces doivent être utilisées.

3

Une approche basée sur les droits de l'homme

Le Danemark entend :

- Fonder ses partenariats sur les valeurs des droits de l'homme et appliquer, à chacune des étapes du processus de coopération au développement, les principes de non-discrimination, de participation, de transparence et de responsabilité.
- Chercher à promouvoir tous les droits de l'homme, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel, civique ou politique, et tout particulièrement ceux des femmes ainsi que l'accès de ces dernières, sur un pied d'égalité, aux processus décisionnels, aux ressources et aux possibilités qui s'offrent à elles.
- Renforcer systématiquement les capacités des administrations publiques, de la société civile et des détenteurs de droits.
- Œuvrer au renforcement de la participation des pays les plus défavorisés au développement de l'ordre juridique international au niveau international.

3

Une approche basée sur les droits de l'homme

DROITS DE L'HOMME : VALEURS FONDAMENTALES ET VECTEURS DE CHANGEMENT

Le Danemark entend intégrer une approche basée sur les droits de l'homme à son à son coopération au développement au développement. Les droits de l'homme font part du fondement de base des valeurs et ils constituent des vecteurs de changement dans la mesure où ils sont inclus dans les engagements exprimés par les pays eux-mêmes. En conséquence de quoi les instruments, normes et conventions des Nations Unies regardant ces droits seront systématiquement intégrés à tous les aspects de notre coopération au développement. Ils auront une influence normative au niveau de notre dialogue politique, de l'action concrète et de nos partenariats. Nous accentuerons parallèlement notre engagement dans les organisations multilatérales qui jouent un rôle clé dans le combat pour les droits de l'homme. Nous chercherons à faire en sorte que les pays en développement les plus pauvres aient leur mot à dire sur la constitution d'un ordre juridique international dans ces domaines et pour une résolution juste et pacifique des différends internationaux.

Cette approche nous conduira à nous intéresser aux relations de pouvoir sous-jacentes et aux causes de discrimination et de pauvreté, et à privilégier les actions en faveur des plus pauvres. Nous veillerons particulièrement à ce que l'égalité des chances profite à tous, à la redistribution des ressources à toutes les couches de la société, et à répondre au besoin d'une croissance plus durable et inclusive.

La réalisation des droits de l'homme nécessite un Etat qui ait la volonté et la faculté de les respecter et de les faire respecter. Mais elle nécessite également l'existence d'organisations et de citoyens actifs ayant accès à des sources d'information indépendantes et fiables et la possibilité de participer de manière active et responsable à la vie de la société. Aider à l'avènement d'une société civile forte et indépendante, qui défende les plus faibles, les plus marginalisés, et leur donne la possibilité de se faire entendre dans la lutte pour leurs droits est primordial dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'homme. Là où la société civile est opprimée par une autorité qui bâillonne les voix qui lui portent la contradiction, nous intercéderons pour que ses voix critiques puissent être entendues.

Une démarche de coopération au développement basée sur les droits de l'homme tend à enclencher un processus de changement des rapports de force pour les orienter vers plus de démocratie. Elle n'est donc pas sans problèmes. En s'appuyant sur une analyse approfondie des rapports de force économiques et politiques, la

coopération danoise au développement visera à soutenir les processus de changement qui autorisent une résolution pacifique et politique des conflits, qui profitent aux pauvres, aident à la défense de leurs droits et soutiennent le développement de la démocratie.

La coopération au développement prendra la forme d'un partenariat fondé sur des valeurs fondamentales partagées, dans l'esprit desquelles seront prodigués les efforts visant à promouvoir la cause de tous les droits de l'homme - civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels; d'un partenariat reposant sur les valeurs, principes, institutions et processus inhérents à toute démocratie. Les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, mais nous choisirons concrètement nos priorités en fonction des besoins, ici pour le droit d'expression et d'association, là pour le droit à la nourriture, à la santé, à l'éducation, à un emploi décent, là encore pour les droits individuels et collectifs des peuples autochtones : Toutes ces contributions remarquables promeuvent la liberté et la lutte contre la pauvreté.

COMMENTAIRE DE BLOG

« Jouir de ses droits individuels n'est possible que dans un Etat de droit où l'exercice du pouvoir est démocratique. C'est ce que doit chercher à promouvoir l'aide danoise. Lutter contre la violence et l'oppression fait partie de la lutte contre la pauvreté. Nous devons travailler afin d'obtenir une juste répartition de ressources dont tous doivent équitablement pouvoir profiter. Alors, s'agit-il d'une défense des droits de l'homme ou de développement politico-économique? Des deux, en fonction de la situation rencontrée ».

*Poul Engberg-Pedersen, Directeur général adjoint de l'UICN.
Blog sur Politiken.dk, 19 janvier 2012.*

La coopération danoise au développement apporte depuis longtemps une contribution importante à la promotion des droits de l'homme. Une approche basée sur les droits de l'homme accentuera cet effort, notamment en ce qui concerne ceux des femmes. Nous jugerons nos partenaires à l'aune de leur aptitude à constamment améliorer, de manière graduelle et significative, les droits des femmes et des enfants – en particulier les droits des filles – et les possibilités qui leur seront données afin de réaliser leur potentiel et de participer au développement de la société. Au sein d'une population défavorisée, les enfants représentant le groupe le plus exposé, nous travaillerons à défendre leurs droits et à subvenir à leurs besoins conformément aux principes de la

CAS

Garantir les droits de la population autochtones en Bolivie

Bien que représentant en Bolivie plus de la moitié des cinq millions d'habitants que compte ce pays, la population autochtone, opprimée, ne jouit pas des mêmes droits que les autres citoyens et elle souffre de discrimination. Le Danemark soutient depuis de nombreuses années cette population dans la lutte pour ses droits, ayant notamment accordé une aide à la poursuite des études et à la délivrance de titres collectifs de propriété qui lui a donné la jouissance de plus de douze millions d'hectares de terres et le rétablissement de ses droits sur 135 territoires.



En Bolivie, dans le territoire Chimpata appelé Las Palmas, les autochtones utilisent des méthodes traditionnelles de culture sur leurs propres terres. Une femme aymara plante ici des tubercules de pommes de terre.

Photo: Mike Kollöffel

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'accès de l'enfance à la santé et à l'éducation doit être garanti, tout comme doit l'être sa protection, même en cas de catastrophe ou de conflit.

UN DIALOGUE ÉGAL SUR LES DROITS, LA PAUVRETÉ, L'ÉGALITÉ ET LE REDÉPLOIEMENT DES RESSOURCES

Nous chercherons à mieux corréliser les efforts normatifs de défense des droits de l'homme dans les forums internationaux et les efforts de coopération au développement sur le terrain. Le point de départ sera un dialogue d'égal à égal avec les pays en développement, qui engagera les deux parties et prendra en compte les besoins du pays, le contexte local et les droits de l'homme. Nous souhaitons aider les pays en développement pour qu'ils puissent exécuter le mieux possible leurs obligations à l'égard de leurs citoyens.

L'évolution de la situation des droits de l'homme sera un des volets du dialogue politique que nous entretiendrons en continu avec nos partenaires. Nous chercherons à faire en sorte que les Etats utilisent les ressources disponibles le plus efficacement possible pour subvenir aux besoins de tous et que les choses avancent progressivement dans la bonne direction. Dans le cadre de ce dialogue ouvert et critique, nous accorderons une grande importance aux progrès réalisés en matière de droits de l'homme, de réduction de la pauvreté, de redéploiement des ressources et d'inclusion des groupes marginalisés.

Une approche basée sur les droits de l'homme se doit de veiller au renforcement des capacités des pouvoirs publics, de la société civile et des détenteurs de droits, car cette consolidation est, avec le volontarisme politique, un préalable à l'obtention de résultats durables. Après avoir analysé la situation qui prévaut à cet égard dans le pays partenaire, nous contribuerons au renforcement des capacités requises pour l'appareil de l'Etat, la société civile et les citoyens. Non du jour au lendemain, mais par le biais d'une coopération ciblée, dans la durée, sur des objectifs concrets.

Les droits de l'homme sont indivisibles, mais nous ne poserons aucun ultimatum quant à

la réalisation immédiate de tous les droits de l'homme. Nous sommes conscients que les droits économiques, sociaux et culturels, ne pourront être atteints que progressivement, tributaires qu'ils sont d'une volonté politique, des capacités et des ressources disponibles, et ils seront réalisés progressivement par le biais d'actions prioritaires et offensives. Nous nous emploierons pour que nos partenariats soient à la hauteur des conventions sur les droits de l'homme et des engagements internationaux en la matière. La volonté de changement devra être réelle, et, avec le dialogue et la coopération comme principaux leviers, nous pousserons le développement dans la bonne direction.

Dans le cadre du dialogue politique ainsi engagé, nous attirerons l'attention sur les situations critiques et inviterons expressément à ce qu'elles soient amendées. Dans les pays où les gouvernements feraient la sourde oreille à ces injonctions, les modalités de la coopération s'en ressentiraient. Si, dans un pays, la situation évolue négativement au point que les droits de l'homme y soient systématiquement violés et que tout espoir s'évanouisse de voir redresser cette tendance, nous réagirons. Notre réaction ne sera pas toujours identique, nous évaluerons spécifiquement chaque situation pour déterminer non seulement la répercussion qu'elle doit avoir sur les modalités de la coopération mais aussi, et surtout, avec qui nous coopérons.

QUATRE PRINCIPES TRANSVERSAUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Notre coopération au développement sera renforcée par l'intégration systématique, à toutes les étapes du processus qui mène de l'analyse liminaire à l'évaluation finale, des principes de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de transparence et de responsabilité. Ces principes fondent les normes et les valeurs du combat international pour les droits de l'homme. Nous veillerons à ce que nos partenaires utilisent des indicateurs permettant de mesurer ces principes, par exemple, s'il y a inégalité dans l'accès aux services, afin de pouvoir évaluer le degré de réalisation des objectifs concernant les groupes de population vulnérables et exposés.

La non-discrimination

Un des principes fondamentaux de l'engagement des Etats en faveur des droits de l'homme est la prohibition de toute forme de discrimination. Egaux, les êtres humains ont droit, sans distinction aucune, aux services, aux possibilités, à la justice et à la sûreté, qui s'offrent à eux. Nous poursuivrons activement nos efforts en faveur de l'égalité des sexes et des droits de la femme et nous veillerons à ce que nos liens de coopération au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, se fassent l'écho d'une promotion des droits des femmes.

Souvent, malheureusement, ce sont les groupes et les individus pauvres et marginalisés qui sont frappés d'exclusion et ostracisés, enfants, peuples autochtones, gens âgés, réfugiés et déplacés, minorités religieuses, apatrides, victimes des systèmes de caste, handicapés, séropositifs et malades du sida ou autres personnes discriminées du fait de leur orientation ou de leur identité sexuelles. Nous coopérerons concrètement à l'identification des rapports de force et des structures qui sont à l'origine des inégalités et discriminations et chercherons à les modifier pour les amender.

La participation et l'inclusion

Le Danemark soutiendra les personnes qui luttent pour la défense de leurs droits de l'homme et pour leur liberté d'expression, de réunion et d'association en leur donnant des occasions d'être inclus et de participer. Les technologies de l'information et les télécommunications peuvent ici jouer un rôle important. Nous aiderons parallèlement à créer des conditions permettant aux gens de s'organiser et d'influer de manière responsable sur les destinées de la collectivité. Nous soutiendrons l'avènement d'une société civile forte et indépendante et aiderons les plus défavorisés à faire entendre leur voix.

Nous souhaitons renforcer la participation des citoyens aux processus décisionnels et à la gestion des affaires publiques, et insister pour que soient consultés et inclus les groupes de population trop souvent ignorés. Il pourra s'agir de l'intégration des femmes dans les organes de décision, l'inclusion des enfants et des jeunes, ou la consultation préalable des peuples autochtones

et l'obtention préalable de leur accord librement consenti à des actions qui influent sur leurs conditions d'existence.

La transparence

L'accès à l'information et la liberté d'expression sont essentiels à une approche basée sur les droits de l'homme. Nous nous emploierons pour que tous les citoyens aient accès à des sources d'information libres et indépendantes, de manière à ce que les autorités aient à répondre de leur action politique. Cela doit inclure l'accès du public aux documents et la transparence dans la mise en oeuvre de la coopération au développement. Nous chercherons à faire en sorte que soient exploitées les potentialités des technologies de l'information afin de promouvoir l'implication de la population, de faciliter l'accès à l'information et à la connaissance, et d'encourager la participation des citoyens au débat public sans menaces de sanctions de la part des autorités.

La responsabilité

Il incombe à tout Etat de respecter, faire respecter et promouvoir les droits de l'homme. L'exercice de ces droits nécessite un Etat de droit où les lois résultent de procédures démocratiques et où les autorités ont la volonté et la capacité de répondre aux revendications exprimées par les citoyens et la société civile. Nous aiderons les Etats à renforcer leur capacité à légiférer, à se donner des objectifs et à planifier au niveau national pour que ces droits puissent s'exercer, afin que par exemple des services de qualité puissent bénéficier à tous. Cette responsabilité nous concerne également. Dans les pays avec lesquels nous coopérerons, les citoyens constatant que cette coopération a des conséquences inappropriées pourront s'en plaindre directement à nos ambassades.

S'il incombe à l'Etat de légiférer et de définir une politique propice à l'exercice des droits de l'homme, d'autres acteurs n'en ont pas moins eux aussi leur rôle à jouer. Entreprises privées et investisseurs peuvent contribuer à favoriser l'exercice des droits sociaux et économiques de la population via leur participation au développement économique, la création d'emplois et les investissements. Nous nous emploierons pour

PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Mise en oeuvre du cadre de référence « Protéger, respecter et réparer »

Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été adoptés en 2011 par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Ils servent à promouvoir le respect des entreprises pour les droits de l'homme, donnent des recommandations pour que celles-ci se comportent de manière responsable, mais évoquent aussi le rôle des Etats, qui doivent veiller à ce que ces entreprises ne portent atteinte à ces droits, qu'elles intègrent le respect de ces droits à leur culture et que soient mis en oeuvre des mécanismes de réparation et de règlement des litiges.

que les entreprises privées et les investisseurs respectent les droits de l'homme et assument leurs responsabilités au cas où leurs activités influeraient négativement sur ces droits, conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

DES PAROLES AUX ACTES

A la fois objectif et instrument de notre coopération au développement, la cause des droits de l'homme imprègnera tout ce que nous ferons, du début à la fin, ainsi que nos quatre domaines stratégiques prioritaires. Cependant, cette approche de la coopération au développement n'apportant pas réponse à tous les problèmes, il nous faudra faire des choix et savoir relever de manière adaptée les défis auxquels nos partenaires seront confrontés. Nous serons réalistes. Le changement ne se fera pas du jour au lendemain et nous devons nous assurer que notre approche est appropriée au contexte rencontré, notamment dans les Etats fragiles.

4

Les droits de l'homme et la démocratie

Le Danemark entend :

- Soutenir les élections démocratiques, les parlements, les partis politiques, la société civile et les médias indépendants et critiques.
- Promouvoir la bonne gouvernance et la mise en place d'institutions démocratiques, y compris la mise en place de systèmes judiciaires efficaces, indépendants et accessibles, de mécanismes de plainte, le renforcement des capacités et la décentralisation de la fonction publique et la lutte contre la corruption.
- Renforcer la coopération internationale en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance.
- Faire travailler des efforts pour renforcer l'égalité des sexes et garantir les droits des femmes et des filles.
- Renforcer les efforts de lutte contre les niches fiscales et les transferts illicites de capitaux, et en faveur d'une taxation équitable de l'exploitation des ressources naturelles dans les pays les plus défavorisés.
- Promouvoir le dialogue social et du droit du travail en tant que vecteurs de réduction de la pauvreté.

4

Les droits de l'homme et la démocratie

Le Danemark entend être au premier rang de la lutte pour les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, tant dans nos engagements multilatéraux que dans les pays où nous nous engageons. Nous soutiendrons les processus menant à une société où le pouvoir exécutif est contrôlé par des instances indépendantes, les citoyens et les médias, et où les citoyens participent activement et de manière responsable au développement de cette dernière. Nous combattons la discrimination et les inégalités. Femmes, enfants, jeunes, groupes vulnérables et marginalisés, peuples autochtones et handicapés doivent pouvoir faire entendre leurs voix et être consultés au moment des choix d'orientation ayant un caractère politique.

DÉMOCRATIE, LIBERTÉ D'EXPRESSION, PARTICIPATION

Commissions électorales efficaces, assemblées et partis politiques sont des éléments essentiels à toute véritable démocratie et des supports de promotion d'une participation à la vie de la société. Le Danemark encouragera donc la tenue d'élections libres et indépendantes et le renforcement des parlements et des partis politiques qui adhèrent aux concepts de multipartisme, de débat politique pluraliste et de responsabilité des gouvernements devant les chambres.

Le Danemark encouragera la liberté d'expression et l'émergence de médias libres, responsables et critiques, qui soient à même de demander aux autorités de répondre de leurs actes et de permettre à la population de participer au débat public. Un régime démocratique devant aussi être soutenu par une société civile agissante, nous encouragerons le développement d'une société civile forte et indépendante et ferons obstacle aux mesures qui restreignent sa liberté de manœuvre. Nous aiderons à renforcer les organisations de jeunes et à faire en

sorte que ces derniers soient reconnus comme une force vive de la société. Le mouvement associatif est propice à une citoyenneté active et tient une place majeure dans les processus de changement, d'innovation sociale, de prise de responsabilité et comme interprète et chien de garde des droits de la population.

CONSTRUCTION D'UN ÉTAT DE DROIT

Le Danemark soutiendra les processus qui visent à intégrer les droits de l'homme et les principes de bonne gouvernance dans la constitution et dans la législation du pays, veillant à leur traduction dans les faits. Nous soutiendrons les organisations et institutions nationales, régionales et internationales de défense des droits de l'homme, ainsi que les mouvements associatifs locaux.

Nombre de pauvres n'ont souvent pas accès au système judiciaire formel. C'est pourquoi nous agirons pour que tous aient droit égal à des procès équitables, privilégiant les efforts visant

à instaurer des comportements responsables et à combattre la corruption dans les rangs du système judiciaire. Les citoyens devront être informés de leurs droits et des assistances judiciaires à leur disposition. Les obstacles concrets au dépôt de plaintes devront être identifiés en vue de leur résolution.

Nous chercherons à établir une meilleure cohérence entre le système judiciaire formel et les mécanismes alternatifs de résolution des contentieux et autres systèmes informels de médiation qui ont la confiance des populations et qui respectent les droits de l'homme et les règles habituelles du droit. Comme c'est par le biais de tels systèmes qu'une majorité de la population des pays pauvres règle ses litiges, nous nous appliquerons à renforcer l'aptitude à traiter les litiges et à faire en sorte que les procès ouverts à la demande de groupes vulnérables et marginalisés se déroulent dans le respect des droits de ces derniers.

Promotion de la liberté d'expression et du journalisme critique dans le monde arabe

A quelques exceptions près, tous les pays du Moyen-Orient figurent sur la liste de l'organisation Freedom House dans la catégorie des pays où la liberté d'expression et la liberté de la presse sont limitées, voire très limitées. Grâce à des fonds de l'Initiative arabe, divers médias arabes et danois ont pu coopérer à la création d'un programme régional qui a permis d'établir un nouveau réseau de journalistes d'investigation, le réseau ARIJ (Arab Reporters for Investigative Journalism), qui a introduit de



Photo: Flemming Weiss Andersen

nouveaux standards en matière de journalisme critique et basé sur les faits au Moyen-Orient. L'ARIJ s'emploie actuellement à mettre en place des équipes de journalistes d'investigation dans divers médias de langue arabe.

COMMENTAIRE DE BLOG

« Pour qu'une approche basée sur les droits ait le plus fort impact possible, les autorités locales, qu'elles représentent directement ou indirectement l'Etat, doivent être soutenues dans leurs efforts de bonne coopération avec les organisations de la société civile. Dans les pays souffrant d'un déficit de démocratie, cela ne va pas de soi ».

Holger Pyndt, KL (Local Government Denmark).
Blog sur politiken.dk, 9 janvier 2012.

CAS

Des stages inclusifs couronnés de succès au Bangladesh

Au Bangladesh, trois millions d'hommes et de femmes ont depuis 2006 suivi des stages financés par le Danemark dans des écoles de plein air. Ces petits paysans ont ainsi pu être formés à des techniques qui leur ont permis d'améliorer leurs conditions de vie, d'augmenter notablement leurs revenus, et de trouver des sources de revenu supplémentaires. C'est notamment le cas des femmes, qui estiment que ce stage leur a donné confiance en elles et qu'elles ont maintenant plus d'influence sur les décisions concernant la production et les revenus de la famille. En mettant l'accent sur la nutrition et l'hygiène alimentaire, cette formation leur a conféré un savoir qui permet aux membres de la famille d'être moins souvent malades.



Photo : Mogens Strunge Larsen

Dans les écoles de plein air, la formation pratique est combinée avec une approche plus théorique du travail de la ferme. Quatre femmes, Asma, Rubina, Nazma et Beauty, discutent ici les relations entre élevage, culture potagère et culture en plein champ avec leur professeur.

Le Danemark soutient la création de tribunaux chargés de juger les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et autres graves violations des droits de l'homme. Nous travaillerons pour que la Cour Pénale Internationale (CPI) devienne une instance efficace et universellement reconnue pour juger les auteurs de crimes de ce genre. Les pays gardent toutefois la responsabilité de la poursuite. Des instances internationales comme la CPI sont à considérer comme un complément et un ultime recours quand les autorités du pays se déroberont à leurs obligations. Le Danemark visera donc à faire en sorte que les autorités nationales soient à même de gérer elles-mêmes ce genre de situations.

UN EFFORT SÉRIEUR POUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

Le Danemark poursuivra activement son effort en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles. L'égalité des sexes, c'est assurer l'égalité en droit et l'égalité des chances. Quel que soit leur sexe, toute personne doit avoir les mêmes chances et les mêmes droits à l'éducation, à la santé, au progrès économique, à la participation à la vie politique et à la vie de la société en général. Un pays au développement duquel les femmes ne contribuent pas sur un pied d'égalité avec les hommes se prive d'une précieuse ressource. Le Danemark cherchera à réduire la discrimination envers les femmes, à garantir leurs droits sexuels et reproductifs ainsi que leur droit de propriété et d'héritage. L'égalité entre les sexes est un investissement pour l'avenir et nécessite que nous sachions impliquer femmes et hommes, filles et garçons dans l'effort pour la parité. L'expérience montre que lorsque les femmes ont droit de regard sur l'argent du foyer, une part plus importante de cet argent sert à subvenir aux besoins des enfants, nourriture, soins et études.

TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

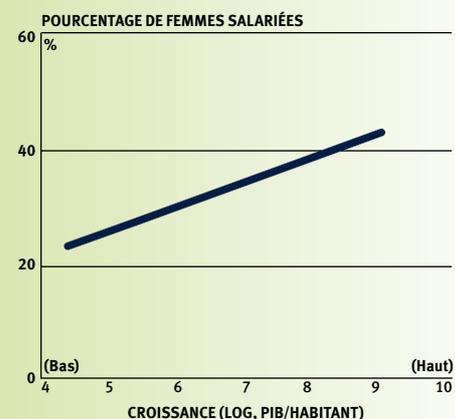
Le Danemark cherchera à promouvoir la transparence et les prises de responsabilité au sein de l'administration publique en renforçant la capacité de tous les rouages de l'Etat. Il soutiendra les processus de décentralisation qui facilitent la lutte contre la pauvreté, placent

le citoyen au centre des préoccupations, lui assurent une participation active aux décisions, et promeuvent localement la démocratie. Tout citoyen, groupe ou entreprise devra pouvoir prétendre à un meilleur service de la part des administrations concernées. La capacité des collectivités locales devra également être renforcée. Des acteurs politiques locaux éclairés et engagés stimulent le comportement responsable des services administratifs.

Nous contribuerons à renforcer la capacité de gestion des budgets et des finances afin de promouvoir l'efficacité du service public et de lutter contre la corruption. Cela signifie notamment que les budgets publics feront régulièrement l'objet de contrôles effectués par une instance efficace et indépendante, et que les rapports d'audits feront l'objet d'un suivi au parlement et seront rendus publics. La lutte contre la corruption est l'une des priorités du Danemark, qui a le souci de vouloir instaurer des pratiques de bonne gouvernance. Le Danemark ne veut ni ne peut accepter la corruption et travaillera pour plus de transparence, facilitant l'accès à l'information et exigeant que les cas de corruption ne restent pas sans conséquences.

CONTEXTE

Corrélation entre l'augmentation du nombre de salariées et la hausse de la croissance



Nota : Données de cent pays en développement pour la période 1996-2008.

Source : Banque mondiale, Rapport 2012 sur le développement dans le monde, estimations à partir de la base de données sur la répartition des revenus dans le monde (I2D2).

UN DÉVELOPPEMENT FINANÇÉ PAR L'IMPÔT

Le développement suppose une source de revenus suffisante pour financer les réformes et le service public. L'augmentation du revenu fiscal générée par la croissance économique devra permettre aux pays en développement d'autofinancer leurs dépenses publiques. Le renforcement des dispositifs fiscaux induira une hausse des revenus de l'Etat et facilitera une redistribution équitable des ressources. Ce système introduit un critère démocratique de coresponsabilité dans les rapports entre l'Etat et les citoyens, car une population qui paie ses impôts est incitée à attendre des autorités un usage responsable du revenu fiscal. Il permet dans le même temps d'évacuer les barrières douanières, générant ainsi des conditions plus favorables aux échanges commerciaux et à la croissance.

Nous accentuerons nos efforts visant à la disparition des niches fiscales, combattons les transferts illicites de capitaux et encouragerons une taxation équitable et efficace de l'exploitation des matières premières, y compris dans les pays fragiles. Les pays en développement doivent bénéficier du revenu de cette exploitation. Nous ferons donc pression pour instaurer plus de transparence en ce qui concerne les paiements effectués par les multinationales pour l'extraction des matières premières dans ces pays. Nous mettrons les réseaux internationaux à contribution pour trouver des solutions globales à ces problèmes, notamment celles qui permettent à l'ensemble de la population de tirer avantage de l'exploitation des ressources naturelles.

DIALOGUE SOCIAL ET DROITS SYNDICAUX

Un marché du travail fonctionnel est préalable à la croissance économique et à la création d'emplois tout en exigeant des relations ouvertes, régulées et responsables ce que nécessite des relations entre l'Etat et le secteur privé qui soient ouvertes, régulées et responsables, axées sur les droits syndicaux, l'existence de syndicats libres et indépendants et sur des conditions de travail décentes et conformes aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en ce qui concerne tant l'environnement de travail que la question du travail des enfants.

Conformément à nos engagements vis-à-vis de la convention des Nations Unies pour les droits de l'enfant et de la convention de l'OIT sur la prohibition des pires formes de travail des enfants, les enfants devront être protégés

contre l'exploitation économique et contre tout travail compromettant leur droit à l'éducation et mettant en danger leur santé et leur développement physique, psychique ou social.

Le Danemark encouragera le dialogue social tripartite entre l'Etat, le secteur privé et les organisations syndicales, de même que la contribution des entreprises au développement et à la lutte contre la pauvreté, en initiant des actions pour le renforcement de la responsabilité sociale de ces dernières conformément aux principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agira notamment de faire respecter le droit du travail, y compris le droit de négociation collective, le droit à un travail décent, l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

CAS

Soutien aux chiens de garde de la société civile au Mozambique

Au Mozambique, le Danemark a apporté son soutien à l'organisation CIP (Centre pour l'Intégrité Publique) qui se bat pour stimuler le débat public, attirer l'attention sur la lutte contre la corruption et pour plus de transparence dans l'administration. Elle est aujourd'hui considérée dans le pays comme un interlocuteur clé dans la lutte pour l'assainissement de l'administration publique et du jeu politique, et contre la corruption. Des organisations comme le CIP doivent jouer un rôle de premier plan dans le combat pour une gestion transparente et participative des importantes ressources naturelles dont disposent le Mozambique et l'Afrique.



Photo : Jørgen Schytte

5

Croissance verte

Le Danemark entend :

- Seconder les pays en développement à lutter contre la pauvreté et à enclencher un processus de développement durable reposant sur une dynamique de croissance verte, d'une augmentation des revenus et d'une création d'emplois, notamment pour les jeunes.
- Soutenir une croissance verte basée sur une gestion durable des ressources naturelles.
- Seconder la mise en œuvre, aux niveaux national et international, de conditions cadres propices à une croissance verte et en cohérence avec une meilleure protection de l'environnement.
- Promouvoir solutions technologiques et méthodes de financement innovatrices dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et du climat.
- Promouvoir des modes de production alimentaire durables pour l'approvisionnement efficace et durable d'une population en constante augmentation.
- Faciliter l'accès des pays en développement aux énergies renouvelables et encourager tout effort visant à une gestion efficace et durable des ressources en eau et en énergie.
- Promouvoir que les femmes et les hommes pauvres gagnent en influence et qu'ils ont un meilleur accès à l'eau, à la terre, au savoir et aux moyens de financement.

5

Croissance verte

La croissance économique est un préalable à l'éradication de la pauvreté. Le Danemark maintiendra donc son effort en faveur d'une dynamique de croissance économique et de création d'emplois induite par le secteur privé, de manière à promouvoir un développement inclusif et durable qui profite aux plus pauvres. Cependant, l'augmentation de la population, la non-viabilité des modes de production et de consommation et les changements climatiques ne font qu'accentuer la pression sur les ressources naturelles des pays en développement, entraînant l'érosion de la base naturelle, menaçant la biodiversité, l'intensification de la concurrence et de conflit potentiel de l'accès à l'énergie, à l'eau, à la terre et à la denrée alimentaire. Il faut s'attendre à une

CROISSANCE VERTE ET ÉCONOMIE VERTE

Étant une partie intégrée de la croissance durable, la croissance verte signifie promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre prospérité. Pour cela, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui serviront d'assise à une croissance durable et créeront de nouveaux débouchés pour l'économie. L'économie verte a été décrite par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) comme une économie qui se caractérise par de faibles émissions de GES, une gestion durable des ressources de la planète, et qui est socialement inclusive.

hausse du coût des aliments et des ressources naturelles, et à une instabilité des prix qui nuira en premier lieu aux pays les plus vulnérables. Mais la hausse du prix des denrées alimentaires peut aussi augmenter le revenu du secteur agricole, et la montée des classes moyennes à l'échelon mondial se traduit par l'émergence de nouveaux marchés. Nous voulons donc encourager une croissance qui ne grève pas les chances des générations futures et, au fur et à mesure que se préciseront les objectifs d'une croissance verte et inclusive, ceux-ci nous serviront pour évaluer l'action.

Le Danemark contribuera à trouver réponse à tous ces enjeux, globalement et localement, et s'emploiera pour que les organisations multilatérales soutiennent les pays en développement à promouvoir et à stimuler une croissance qui soit compatible avec les objectifs de développement durable. Notre action dans ce domaine comportera deux volets. D'une part, nous agirons pour que la croissance verte génère une augmentation des revenus et de la productivité des pays en développement et rende leurs entreprises plus compétitives; une stratégie de croissance verte sous-entend un esprit d'ouverture aux opportunités nouvelles et doit être utilisée non pas comme conditionnalité ni barrière commerciale mais comme le moyen de créer des emplois décents, notamment pour les jeunes générations qui arrivent en nombre. D'autre part, nous insisterons pour qu'elle s'appuie sur une exploitation et une gestion efficaces et durable des ressources naturelles. La croissance verte doit être inclusive et soutenir des initiatives à caractère social pour profiter à tous.

LA STRATÉGIE CADRE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

La stratégie danoise pour la croissance et l'emploi (février 2011) définit l'orientation et spécifie les instruments pour la planification et la mise en œuvre d'une croissance inclusive conduite par le marché et génératrice d'emplois productifs, notamment à l'intention des jeunes générations africaines. La promotion de la croissance et de l'emploi doit fondamentalement être de nature à ne pas compromettre les chances des générations futures d'accéder à des emplois productifs.

L'agriculture étant, dans la plupart des pays partenaires du Danemark, le secteur privé le plus important, c'est cette activité qui sera logiquement la première concernée par les incitations à la croissance et à la création d'emplois.

COMMENTAIRE DE BLOG

« 70% des populations pauvres dans le monde vivent dans des régions rurales, et, en Afrique tout particulièrement, le secteur agricole est riche d'un énorme potentiel non encore exploité pour combiner croissance, meilleure sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté ».

Susie Stærk Ekstrand, directrice de l'organisation Agriculture et produits alimentaires. Blog sur politiken.dk, 17 janvier 2012.

COMMENTAIRE DE BLOG

« Nombre de projets ont montré que, lorsque l'environnement économique leur est propice, les petits paysans peuvent doubler ou tripler leur production alimentaire et leur revenu sans dommage pour les ressources naturelles ».

Per Pinstrup-Andersen, professeur, Cornell University. Blog sur politiken.dk d. 9 janvier 2012.

UN CADRE POUR PROMOUVOIR LA CROISSANCE VERTE

Il faut créer des conditions cadres plus propices à une croissance verte et une meilleure cohérence des politiques commerciale, agricole, environnementale, énergétique, climatique et celle de la coopération au développement, et ce, dans le respect des trois conventions de Rio sur le climat, la biodiversité et la désertification et des accords multilatéraux sur l'environnement qui constituent une part essentielle des conditions cadres internationales en matière de développement durable et de croissance verte. Par des actions ciblées, le Danemark soutiendra les pays en développement à éliminer les obstacles afférents au commerce international et à la mise sur le marché des produits, œuvrant pour une meilleure intégration économique régionale afin d'augmenter les chances de ces pays d'être compétitifs et plus incisifs sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux.

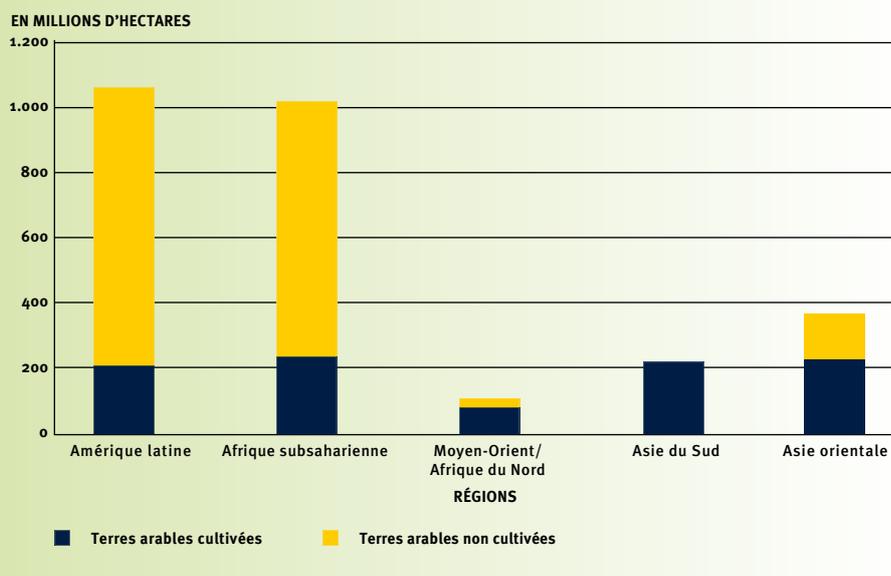
Les conditions propices à une croissance verte à l'échelon national devront aussi être améliorées dans les pays en développement, et législations nationales et engagements internationaux

en matière d'environnement devront y être appliqués. Il faudra créer un climat favorable aux investissements et des conditions cadres qui encouragent le secteur privé à miser sur la croissance verte. Cela influera positivement sur la productivité et sur le commerce, et cet argument économique facilitera les choix en faveur de pratiques plus durables. Le Danemark soutiendra les pays en développement à simplifier la gestion des normes et réglementations pour que celles-ci contribuent à la mise en place d'un marché fonctionnel et de modes de production durables. Des partenariats public-privé seront utilisés au renforcement de la coopération pour le développement de technologies et de modèles de financement innovants qui pourront être des catalyseurs pour la croissance verte.

Le bon fonctionnement des écosystèmes étant d'importance vitale pour la subsistance des populations pauvres, le Danemark soutiendra à instaurer des conditions propices à une gestion responsable des ressources naturelles, qui prenne en compte les droits des peuples autochtones et qui régisse des modes de production alimentaires viables et adaptés au climat.

CONTEXTE

Où se trouvent les terres non cultivées ?

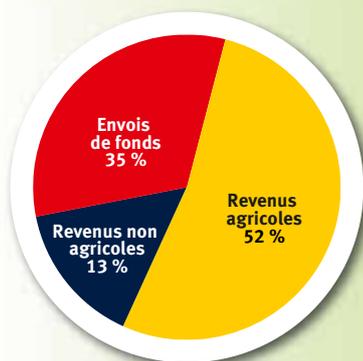


Source : Bruinsma, 2009, & FAO : Comment nourrir le monde en 2050.

CONTEXTE

L'agriculture contribue significativement à réduire la pauvreté

Contribution relative des revenus de différents secteurs à la réduction de la pauvreté



Nota : Basé sur les données de 25 pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie de 1980 à 2005.

Source : Documents de travail No. 23 de l'OCDE : Production alimentaire, Agriculture et Pêcheries

Les ressources naturelles ont un prix. Les exploiter, obérer l'environnement, doivent avoir un coût. Le Danemark s'emploiera pour que les prix des ressources naturelles servent à promouvoir des modes d'exploitation durables, que les subsides dommageables à l'environnement et au milieu naturel soient combattus et que les subventions environnementales, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, soient encouragées. Assumant ses responsabilités pour faire appliquer les décisions adoptées par la conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, le Danemark veillera à ce que soient mis en place, globalement et localement, des objectifs et des indicateurs de durabilité.

UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE DURABLE

L'expérience montre que, dans nombre de pays en développement, la croissance dans le secteur agricole a un impact plus important sur le développement économique, l'emploi et la lutte contre la pauvreté que dans n'importe quel autre secteur d'activité, et que la réduction de la pauvreté passe par une hausse de la productivité

des nombreuses petites exploitations qui nourrissent la majorité des populations pauvres. Le Danemark cherchera donc à faire des activités de l'agriculture et de la production agricole un moteur pour une croissance durable et inclusive qui devra dégager de nouvelles possibilités de revenu, améliorer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et créer des emplois. Les femmes y devront être assurées l'égalité des possibilités avec les hommes, afin qu'elles puissent contribuer au développement du secteur agricole et en profiter. L'accès des populations vulnérables à une alimentation suffisante et nutritive sera facilité par le biais des systèmes nationaux.

De nouvelles politiques et cadres devront être élaborées pour la mise en œuvre de modes de production alimentaire durables, avec amélioration du financement, des systèmes de contrôle de la qualité du produit, de sa transformation, de son acheminement, de sa commercialisation, de sa conformité aux normes et aux critères de certification. Un resserrement des liens entre recherche, éducation, conseil, secteur privé et marchés est une condition nécessaire au développement du secteur agricole et à une production alimentaire durable.

CAS

Croissance conduite par le secteur privé dans une région post-confliktuelle en Ouganda

En Ouganda, l'agriculture emploie environ 70% de la population et représente 23% du PIB. En aidant la société GADC (Gulu Agriculture Development Company) à produire du coton, le Danemark contribue au développement d'une activité agricole à finalité commerciale et au développement économique d'une région en situation de post-conflit.

Le soutien danois à l'usine de coton GADC a rendu possible une transition vers un mode de production biologique rentable pour plus de sept mille planteurs. GADC a pu aider les paysans à obtenir une certification biologique pour leur coton, et d'autres produits certifiés biologiques sont depuis venus s'ajouter à cette coopération. Le partenaire commercial danois, la société Illuminati

Noir, réceptionne le coton et l'écoule sur le marché danois. Avant même la fin du projet en 2012, les résultats sont positifs puisque les revenus des producteurs biologiques qui coopèrent avec GADC ont quadruplé et que les planteurs sont devenus un maillon formalisé de la chaîne de valeur.

Deux agriculteurs ouvriers transportent le coton récolté jusqu'à l'usine de la société GADC. L'usine et sa région ont connu une forte croissance depuis la fin de la guerre civile.



Photo : Todd Shapera

Le Danemark poursuivra en la matière ses efforts de mise en cohérence, visant à créer de la qualité à tous les maillons de la chaîne de valeur « de la fourche à la fourchette », ciblant ces efforts sur le renforcement des maillons faibles.

Afin de promouvoir une croissance inclusive, il importe de mettre les paysans pauvres en relation avec les usines de transformation des produits, de leur faciliter l'accès aux nouveaux savoir-faire et aux technologies, aux financements et à la formation, de manière à augmenter leur productivité et à créer des emplois, notamment pour les jeunes, que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs.

L'accès à la terre est vital pour nombre des populations pauvres dans les pays en développement. Il est donc essentiel d'y renforcer et d'y protéger le droit à la terre et le droit de propriété. La production alimentaire et les moyens d'existence des populations locales ne doivent pas être mis en péril par la location ou le rachat des terres arables. C'est aussi la raison pour laquelle le

Danemark ne soutiendra que les modes de production durables de biocarburants.

FACILITER L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ÉNERGIE

Le Danemark entend faciliter l'accès à l'eau et aux sources d'énergie, en particulier celui des groupes de population les plus pauvres et les plus vulnérables, et encourager des modes d'exploitation efficaces et durables de ces ressources naturelles, indispensables à la croissance et primordiales pour la production alimentaire. Nombre de pays en développement auront cependant également besoin, à l'avenir, d'exploiter des sources d'énergie fossile pour stimuler leur croissance. L'augmentation de la production alimentaire et le défi climatique accroissent la pression exercée sur les réserves en eau et en énergie dans le monde et nécessitent des investissements pour une utilisation de ces ressources plus efficace. Pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, l'accès à l'eau et à l'énergie est essentiel, et c'est pourquoi le Danemark souhaite que soit garanti à ces hommes

ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS (SE4ALL)

SE4ALL est une initiative internationale qui rassemble des gouvernements, l'industrie, les investisseurs, la société civile et le monde de la recherche pour faciliter l'atteinte de trois objectifs généraux : l'accès universel à l'énergie, le doublement des efficacités énergétiques et le doublement de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique global. Le Danemark la soutient via sa contribution au budget des Nations Unies.

et à ces femmes l'accès à ces ressources et que celles-ci soient exploitées de manière durable. Cela se fera surtout par le biais d'actions multilatérales, telles que l'initiative SE4ALL lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies, et de programmes bilatéraux ciblés sur la gestion des ressources naturelles.

CAS

Les chaînes de valeur vertes augmentent les revenus et créent des emplois

En Amérique centrale, au Guatemala et au Honduras, le Danemark soutient des chaînes de valeur orientées vers l'exportation et plus particulièrement destinées à sensibiliser les petits paysans défavorisés aux questions sociales et environnementales. Une « chaîne de valeur » désigne la chaîne d'approvisionnement « de la fourche à la fourchette » c'est-à-dire de la culture du produit jusqu'à sa consommation.

Ce programme a généré une augmentation des revenus et des emplois pour plus de dix mille personnes, et il a permis aux petits paysans mayas d'écouler des produits certifiés biologiques, tels que le café, sur les marchés internationaux.



La coopérative de femmes guatémaltèques 4-Pinos a reçu le soutien du programme danois pour développer des chaînes de valeur écologiques.

Photo : AGEXPORT

EFFORTS INTEGRES EN FAVEUR DU CLIMAT

Les autorités vont être contraintes de prendre des mesures de prévention plus strictes d'adaptation et de mitigation aux conséquences du dérèglement climatique dans tous les domaines administratifs. Etre à la hauteur de l'enjeu climatique est donc une composante essentielle de la coopération danoise au développement contribuant à la croissance verte, à la création d'emplois et à la promotion de méthodes agricoles idoines.

Le besoin grandit d'un financement international de la lutte contre les changements climatiques, un financement qui doit permettre aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables de parer aux conséquences de ces changements, et aux économies émergentes de réduire leurs émissions de GES.

Cette approche a le mérite d'appréhender la problématique du climat dans sa totalité, l'effort pour pallier les conséquences du changement dans les pays les plus pauvres étant complété par l'effort de réduction des GES dans les économies émergentes. Le Danemark souhaite être parmi les partenaires du développement qui donnent le ton en la matière, et il soutiendra les efforts pour un financement international qui soit à la mesure de l'enjeu.

Les populations pauvres ressentent fortement les conséquences du dérèglement climatique, et les efforts pour y pallier contribuent au développement de l'économie. Le Danemark encouragera donc l'intégration de ces efforts dans les stratégies de développement mises en place par les pays, et cherchera dans le même temps à renforcer la capacité d'adaptation au changement des populations pauvres et vulnérables ainsi que leur aptitude à gérer les risques et l'impact des catastrophes naturelles induites par ce dérèglement.

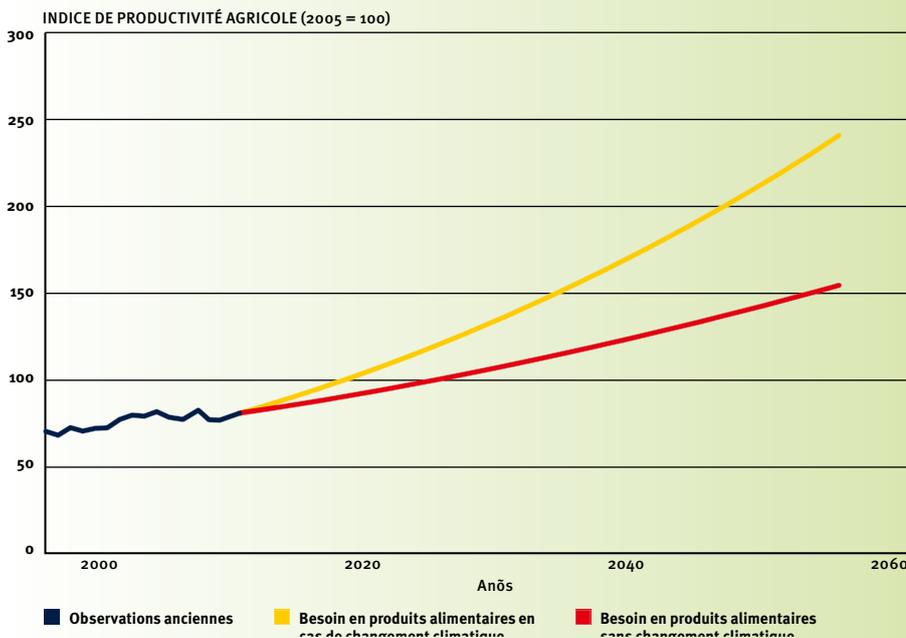
CAS

Une énergie propre pour 5 millions de Népalais

Un relief très accidenté complique la vie de la population népalaise qui a du mal à trouver des sources d'énergie pour faire la cuisine et éclairer ses activités professionnelles. C'est pourquoi le Danemark a soutenu au Népal un programme de remplacement des fours à bois traditionnels et polluants par des systèmes plus efficaces. Ce programme vise également à la mise en place de solutions pratiques telles que solaire thermique, biogaz et mini centrales hydrauliques adaptées à ce pays de montagnes, et, depuis, son lancement, cinq millions de Népalais, répartis en un million de foyers, ont dorénavant accès à une énergie propre. Outre ses retombées positives sur l'environnement, le programme a permis aux enfants de mieux apprendre à l'école, car ils peuvent maintenant faire leurs devoirs le soir à la maison. La santé des femmes s'est améliorée du fait d'un air moins pollué grâce aux nouveaux fours qui fonctionnent au biogaz et brûlent moins de bois. Boutiques et artisans restent ouverts plus longtemps grâce à l'éclairage électrique.

CONTEXTE

Si on n'agit pas contre le dérèglement climatique, il faudra produire plus encore



Nota : Graphique montrant la croissance annuelle de productivité agricole nécessaire avec et sans changement climatique.

Source : Banque mondiale, Rapport 2010 sur le développement dans le monde.



A Kathmandu, capitale du Népal, panneaux solaires et petits potagers se partagent l'espace sur les toits. La population urbaine bénéficie ainsi d'une énergie renouvelable et de légumes frais.

Photo : Jørgen Schytte

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Une croissance verte influera sur la vie et les possibilités d'épanouissement des citoyens et créera des débouchés pour les entreprises. Mais elle ne réussira que si elle s'accompagne d'un dialogue ouvert et inclusif entre citoyens, société civile, secteur privé et autorités quant aux actions à mettre en œuvre selon des modes appropriés à la situation du pays.

Le Danemark cherchera à étendre l'influence des acteurs du secteur agricole et leur participation aux processus politiques les concernant. Nous soutiendrons la société civile, dans le cadre d'un dialogue sur la croissance verte, dans ses possibilités d'influer sur les entreprises, les autorités et les responsables politiques et nous chercherons à promouvoir les associations de

producteurs et les réseaux qui plaident la cause des plus défavorisés. Nous préconiserons l'intégration des femmes et défendrons leur droit à la terre, à la technologie et aux prestations financières. La société civile jouera là aussi un rôle essentiel. Les moyens offerts par les technologies de l'information et des télécommunications pour établir contacts et interactions seront de grande utilité dans cette démarche.

Le Danemark souhaite utiliser les partenariats public-privé et des modèles de financement innovants comme catalyseurs de croissance verte dans les pays en développement via une coopération renforcée s'appuyant sur le progrès technologique, les initiatives en matière d'énergie et les efforts visant à instaurer des comportements moins dispendieux.

Les acteurs du marché du travail devront s'impliquer dans le processus de transition vers une croissance verte tout en veillant à ménager les intérêts de ceux qui seraient menacés par cette transition. La formation professionnelle et l'éducation auront dans ce contexte toute son importance, et le Danemark soutiendra la mise en œuvre des stages de perfectionnement et de reconversion que pourraient solliciter les secteurs public et privé.

Toute démarche visant à répartir des ressources naturelles peu abondantes et la participation à gestion politique peut être à l'origine de conflits. La population doit par conséquent être informée des priorités adoptées en la matière et être impliquée dans les processus décisionnels dans le domaine d'environnement et ressources naturelles. Des dispositifs de prévention et de gestion des contentieux, y compris des mécanismes de plaintes et voies de recours basés sur les principes généraux du droit, devront être mis en place.

CAS



Grace M. Nyaa, directrice de Kyome Fresh, vend les légumes des maraîchers locaux à la société COOP Danmark, qui les distribue à son tour dans les supermarchés danois.

Photo : Mikkel Østergaard

Affaires et développement vont de pair en Afrique de l'Est

Le Kenya est un pôle de croissance et une porte d'accès à la partie orientale de l'Afrique, une région qui devrait connaître une des plus fortes croissances au plan mondial au cours des prochaines années. La Communauté d'Afrique de l'Est, composée du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi, représente un marché de 130 millions de consommateurs qui atteindra les 300 millions en 2050. Certaines entreprises danoises commercialisant des solutions à des problèmes tels que ceux rencontrés par le Kenya et d'autres pays en développement en matière d'eau, d'énergie et d'infrastructures, le Danemark a ouvert une antenne commerciale à son ambassade de Nairobi pour aider ces entreprises à s'introduire sur ce marché. Danida Business Partnerships joue ainsi le rôle de conseiller commercial et évalue les demandes d'aide. Instituée de longue date avec ce pays, la coopération au développement a favorisé l'instauration de bonnes relations et constitue une plate-forme de création de débouchés commerciaux pour les entreprises danoises.

6

Le progrès social

Le Danemark entend :

- Accorder, à l'échelon des forums multilatéraux et à celui du dialogue politique avec les pays en développement, une plus grande priorité et à la répartition des ressources dans les domaines sociaux et aux droits.
- Soutenir les possibilités qu'ont les citoyens et mouvements associatifs de tenir l'Etat responsable en ce qui concerne ses objectifs et ses devoirs en matière de politique sociale.
- Assurer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens dans les décisions concernant les prestations sociales et la surveillance de celles-ci.
- Etre à la pointe du combat international pour la santé et les droits sexuels et reproductifs et pour la lutte contre le sida/VIH.
- Soutenir plus fortement les secteurs sociaux par des appuis budgétaires et des efforts multilatéraux.
- Accentuer l'effort de protection sociale, notamment à l'adresse des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables

6

Le progrès social

Dans les pays en développement, beaucoup bénéficient désormais de prestations sociales en matière de santé, d'éducation, d'eau et de systèmes sanitaires, mais la situation est encore loin d'être telle que tous sont assurés de pouvoir en bénéficier. Les personnes souffrant de malnutrition, d'un manque d'éducation ou en mauvaise santé sont maintenues dans la pauvreté et sujettes à l'exclusion. Le progrès social est donc essentiel au développement de l'être humain, et doit le rendre capable de se libérer du joug de la pauvreté et de l'exclusion et d'exercer ses droits au sein de la collectivité. Pour le développement de la société également, les rapports entre progrès social, croissance et prospérité sont mutuellement déterminants.

AMÉLIORER LES SERVICES

Dans certains pays en développement, la protection sociale et les services à l'adresse des couches pauvres et vulnérables de la population n'ont pas été la première des préoccupations. Les systèmes et les processus des prestations de services sociaux n'ont pas suffisamment pris en compte les besoins des citoyens, ce qui a entravé la qualité et l'accès à ces services. Souhaitant en cela faire un effort supplémentaire à l'intention des femmes et pour l'égalité des sexes, le Danemark entend donc, mettre la question des droits et de la répartition équitable des services sociaux au premier plan des préoccupations, tant au sein des forums multilatéraux que dans les pays en développement. La discrimination en la matière à l'égard des groupes vulnérables y étant déjà ressentie très fortement, le Danemark, dans le combat contre le sida/VIH, cherchera à intégrer au dialogue le travail législatif et autres moyens de lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes concernées.

Le Danemark s'emploiera pour que, dans les pays avec lesquels il coopère, l'Etat puisse garantir progressivement l'accès de tous les citoyens à des systèmes de santé et de formation les meilleurs possibles, et qui, en ce qui concerne l'éducation, reposent sur des valeurs de démocratie, de citoyenneté, d'égalité des chances

et de non-discrimination. Pour atteindre cet objectif, nous coopérerons avec les autorités, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations internationales afin de faciliter un accès équitable aux services sociaux et à améliorer la qualité de ces derniers. Nous renforcerons notre contribution

au développement du secteur social par des actions multilatérales ciblées et via des appuis budgétaires généraux et sectoriels. Accentuer ces appuis budgétaires sera aussi promouvoir la mise en œuvre des stratégies de développement et des priorités nationales dans les pays en développement, y compris dans le domaine social.

CAS

Succès multilatéral en Afghanistan : l'art du possible dans un Etat fragile

Depuis des décennies, la population afghane n'a pas accès à un enseignement de qualité, ce qui explique que la scolarisation soit une priorité de l'effort de développement du pays. Le Danemark a joué un rôle prépondérant de coordination et de contrôle qualité des efforts prodigués, en coopération avec le ministère afghan de l'Education, contribuant à ce que l'Afghanistan devienne un partenaire actif au sein d'un organe de coopération multilatérale, Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).

Le GPE coordonne les efforts de développement du système éducatif, avec déjà des résultats prometteurs. La capacité du système éducatif afghan a été renforcée, en termes de formation des enseignants, d'amélioration et de mise à jour des programmes et des approches pédagogiques, d'insertion des minorités ethniques et de rémunération en fonction des qualifications. Depuis 2003, le nombre d'enfants fréquentant l'école a augmenté significativement. Dans la

province du Helmand – une des plus conservatrices du pays –, quelque trente mille filles sont scolarisées, c'est à dire plus du double qu'en 2007, où l'on ne comptait que treize mille écolières. Même si les besoins en scolarisation restent importants, c'est l'art du possible qui se manifeste aujourd'hui en Afghanistan.



Photo : Pernille Ørum Walther

Dans la province afghane du Helmand, le Danemark, par le biais du GPE, a contribué à la construction d'une école que fréquentent aujourd'hui ces trois jeunes filles.

PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION

Actuellement, soixante-sept millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde. Le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) est un partenariat multilatéral qui rassemble quarante-six pays en développement et plus de trente organisations bilatérales, régionales et multilatérales d'aide au développement, des acteurs du secteur privé et de la société civile. Le GPE aide efficacement les efforts des pays en

développement à atteindre leurs objectifs nationaux de scolarisation d'un plus grand nombre de garçons et de filles et d'amélioration de l'enseignement. Il est depuis 2002 à l'origine de bons résultats, puisque, dans les pays qu'il soutient, dix-neuf millions d'enfants ont été scolarisés, trois cent mille enseignants supplémentaires ont été recrutés et douze pour cent d'écoliers supplémentaires ont terminé leur école primaire.

Nous profiterons du dialogue lié à l'appui budgétaire et du dialogue en continu avec les pays en développement pour promouvoir une répartition des fonds publics qui permette d'accroître l'effort national dans le domaine social, mesurant les résultats de cet appui budgétaire à l'aune des progrès réalisés au niveau des systèmes de santé et d'éducation. Nous maintiendrons un nombre limité d'efforts bilatéraux en faveur du secteur social, plus particulièrement dans les Etats fragiles, tout en continuant de soutenir le travail des organisations de la société civile dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Un certain nombre d'organisations multilatérales jouent un rôle important dans le domaine social parce qu'elles sont engagées depuis longtemps dans les domaines de santé et d'éducation. Avec son engagement multilatéral accru dans le domaine social, le Danemark contribuera à créer les synergies nécessaires et à trouver de nouveaux financements afin de faire progresser, en quantité et en qualité, le processus de développement social. En portant ainsi nos efforts au niveau multilatéral, nous contribuerons à diminuer le coût de transaction pour les pays en développement, leur évitant d'avoir à se mettre

LA LUTTE POUR LE DROITS A LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Le Danemark lutte activement contre la pression religieuse et conservatrice qui entravent les progrès en matière de santé sexuelle et reproductive, veillant notamment à ce que l'approche basée sur les droits de l'homme soit de mise à l'échelon onusien et européen et soit solidement intégrée aux objectifs internationaux de coopération au développement, de manière à ce que les jeunes reçoivent une formation sur l'éducation sexuelle et la contraception, et que les femmes aient accès à des services d'avortement médicalisé et autres soins pertinents.

en rapport avec une multiplicité de partenaires. Nous préconiserons une approche basée sur les droits de l'homme dans les organisations multilatérales, et aiderons les mouvements associatifs à faire en sorte que l'Etat se comporte de manière responsable dans ses objectifs et dans sa réponse à ses obligations en matière de politique sociale.

LE DROIT À LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Le droit à la santé sexuelle et reproductive conditionne la possibilité qu'ont les femmes de prendre leur destin en mains. Malheureusement, l'accès à ces services est particulièrement difficile pour nombre d'entre elles, avec des conséquences souvent graves. Les complications liées à la grossesse sont une des principales causes de décès ou de sévères séquelles parmi les femmes en âge de procréer dans les pays en développement. La plupart pourraient être sauvées si elles avaient accès à des services de santé appropriés. Une population en meilleure santé est une condition pour un développement pérenne et une vie meilleure pour les hommes et les femmes. Or, la santé sexuelle et reproductive de femmes est de plus en plus menacée par le comportement de certaines forces religieuses et conservatrices.

Le Danemark entend se mettre sur le devant dans le combat international en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits de l'homme pour tous. Il contribuera notamment à garantir aux femmes et aux filles le droit de choisir quand elles souhaitent avoir des enfants, et combien. L'augmentation de la population exerce une pression croissante dans de nombreux pays et au plan mondial sur les ressources de la planète. En focalisant ses efforts sur les droits des femmes, sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, dont le droit à la contraception et à l'avortement médicalisé, le Danemark contribuera à favoriser une évolution durable des dynamiques de population.

CAS

L'excision : une douleur inacceptable

Le Danemark soutient l'action du UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) dans de nombreux pays pour éradiquer les pratiques d'excision. Quelque trois millions de filles sont excisées en Afrique chaque année et environ 140 millions de femmes en portent aujourd'hui les séquelles. L'excision ne viole pas seulement les droits de l'homme, elle est aussi une mutilation.

L'UNFPA mène actuellement une action au Sénégal, où l'excision est une pratique illicite depuis 1999, afin d'y mettre un terme avant 2015, et son abolition semble en bonne voie. Depuis 1997, 5 315 communautés locales ont décidé de ne plus pratiquer l'excision. L'action du UNFPA est axée sur des campagnes d'information : les chefs religieux sont informés que l'excision ne prévient pas d'une tradition religieuse ; les conséquences négatives et irréversibles sur la santé et le lien avec la condition faite aux femmes sont enseignés aux écoliers ; les parlementaires sont informés que cette pratique constitue une violation des droits de l'enfant, et qu'y mettre un terme allège les dépenses de santé car moins de femmes souffrent alors de complications lors de l'accouchement. L'UNFPA coopère étroitement avec la société civile locale, qui dialogue plus facilement avec les familles et les communautés locales.



Photo : Jørgen Schytte

L'effort actif du Danemark sera également poursuivi en ce qui concerne le sida/VIH, qui frappe les femmes et les filles d'autant plus fortement qu'elles sont dans l'ignorance de leurs droits, manquent d'informations et de moyens de prévention. L'intolérance, les actes de violence et de discrimination envers les homosexuels diminuent en outre l'efficacité des efforts de lutte contre ce fléau.

La santé et les droits sexuels et reproductifs ne pourront être garantis, a fortiori dans les pays traditionalistes, sans la participation des hommes, jeunes et adultes, au débat sur le questionnement des rôles attribués à l'homme et à la femme. Fondamentalement, il s'agit du droit à disposer de son corps sans risquer ni discrimination, ni oppression ni violence.

FILET DE PROTECTION SOCIALE POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Les filets de protection sociale permettent aux populations pauvres et vulnérables de se libérer de la pauvreté par le travail et de mieux gérer risques et chocs ; ils élèvent aussi le statut social et les droits des personnes socialement exclues ou marginalisées ; ils peuvent aider à stabiliser et à stimuler l'économie lors de crises financières et à faciliter les sorties de crise ; ils peuvent aussi contribuer à promouvoir l'égalité des sexes en permettant aux familles démunies d'envoyer leurs filles à l'école et d'éviter à celles-ci les mariages précoces ou la prostitution en période de crise économique ; enfin, ils peuvent assurer une protection moins onéreuse des citoyens les plus pauvres, en comparaison avec l'allocation de subsides pour la nourriture ou l'énergie, ou avec des programmes d'aide dispersés ou mal coordonnés.

Dans le cadre du dialogue politique avec les gouvernements des pays avec lesquels il coopère, le Danemark soulignera l'importance de la mise en place de filets de protection sociale efficaces, ciblés, économiquement viables, et de politiques nationales plus intégrées en la matière. Il soutiendra les dispositifs ayant un ancrage national et qui confortent l'inclusion et la protection des plus défavorisés, et veillera à ce qu'attention soit portée, au plan international, au développement de filets de protection sociale solides, y compris dans le cadre de la coopération avec les nouveaux acteurs de coopération au développement.

CAS

Aide médicale gratuite aux plus pauvres

Au Ghana, en 2003, une réforme du système de santé a permis aux plus pauvres personnes de moins de dix-huit ans, plus de soixante-dix ans et femmes enceintes, de bénéficier d'une aide médicale gratuite. Ajoutée à d'autres réformes en matière de santé, cette mesure a eu pour résultat de réduire la mortalité infantile, de 111 pour mille naissances en 2003 à 74 en 2011. Le pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole est passé de 61% en 1998 à 90,2% en 2008. Ces progrès ont été possibles grâce à un programme de développement initié par le ministère de la santé et soutenu par le Danemark et d'autres pays via l'appui budgétaire sectoriel. Dans le cadre du dialogue avec les autorités ghanéennes, le Danemark s'intéresse notamment à l'accès des populations les plus vulnérables aux soins médicaux primaires, tout comme il adhère à l'objectif du gouvernement qui vise à ce que tous les Ghanéens aient accès aux services de santé.



A Koforidua, au Ghana, des mères profitent de l'aide médicale gratuite pour les examens de santé des enfants.

Photo : Jørgen Schytte

7

La stabilité et la protection

Le Danemark entend :

- Accentuer l'effort de prévention des conflits afin d'atténuer les tensions, renforcer le dialogue et les médiations, promouvoir les droits de l'homme, la sécurité juridique et la protection des civils.
- Accentuer, par la promotion d'une gouvernance légitime et de la cohésion sociale, le renforcement de l'Etat et la consolidation de paix dans les pays fragiles.
- Accentuer l'effort de lutte contre la pauvreté, de développement social, de croissance et de création d'emplois dans les pays fragiles.
- Favoriser, dans les pays fragiles, l'efficacité et la cohérence d'actions ciblées, ancrées localement et axées sur le New Deal et les objectifs de consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat.
- Répondre aux besoins humanitaires et contribuer à protéger les victimes de conflits, de crises et de catastrophes dans le respect des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.
- Renforcer la résilience des populations vulnérables et l'effort de prévention des catastrophes.
- Renforcer la coopération avec les organisations régionales et multilatérales, en particulier les Nations Unies, et encourager celles-ci à coopérer dans les pays fragiles ou affectés par un conflit, y compris en opérationnalisant le principe de la Responsabilité de protéger (principe R2P).

7

La stabilité et la protection

Un milliard et demi d'êtres humains vivent dans des régions et dans des pays en situation de fragilité, une fragilité qui, avec les conflits, fait obstacle au développement et à la lutte contre la pauvreté, génère ou aggrave les crises humanitaires, est cause d'instabilité et de migrations. Certains Etats défailants ne sont plus à même de protéger leurs populations, d'autres ne peuvent plus exercer leurs prérogatives sur des groupes qui défient leur autorité, d'autres régimes autoritaires traversent une phase instable de transition vers plus de démocratie.

Assurer stabilité et protection des populations est un sérieux challenge international, et c'est pourquoi le Danemark souhaite s'engager activement dans les actions de prévention des conflits, de stabilisation et de reconstruction des Etats fragiles ou en proie aux conflits, en gardant à l'esprit que la différence est grande entre la coopération au développement traditionnelle et les interventions dans les pays fragiles, ce qui nécessite des interventions à la mesure. Le rôle de l'Etat y est essentiel, mais sa faiblesse nécessite que d'autres acteurs l'aident à assumer ses responsabilités. Pour impulser la reconstruction, le Danemark s'appuiera sur tout ce qui fonctionne encore dans ces sociétés fragiles et sur les quatre principes de son approche basée sur les droits de l'homme, à savoir la non-discrimination, la participation, la transparence et la responsabilité.

Intervenir dans des régions ou des pays déstabilisés comporte des risques que nous devons savoir mieux gérer, tout comme nous devons faire preuve d'ouverture et de transparence et faire état de la relation qui lie risques et résultats. En coopération avec les acteurs internationaux et les institutions internes aux pays, nous nous efforcerons de développer une nouvelle approche en matière de coopération au développement à apporter aux pays fragiles, basée sur une plus grande prise de risque et une aptitude à gérer le risque collectivement.

PRÉVENTION ET RÉSILIENCE

Le Danemark entend contribuer à la prévention des conflits et des crises en renforçant la capacité des pays et des organisations régionales en la matière par le biais du dialogue et de la médiation et en intégrant cette prévention dans son action. Les Etats stables, résilients aux conflits, sont essentiels dans le combat contre la pauvreté, la vulnérabilité, l'insécurité et les atteintes aux droits de l'homme. Une fois qu'un conflit armé a éclaté, il est difficile et onéreux d'en réparer les dommages. Tout comme la communauté internationale, les pays et les régions doivent améliorer leur capacité d'intervenir quand la situation s'aggrave au point de se transformer en un conflit armé ou de mettre l'Etat en danger. Le Danemark concentrera un effort spécial sur la prévention des conflits dans les pays en développement qui sont en voie de fragilisation mais où les risques de rechute sont présents.

Un Etat peut aussi être fragilisé par une catastrophe soudaine, et les populations pauvres sont généralement celles qui sont le plus touchées par un dérèglement climatique, une catastrophe naturelle ou un conflit violent qui peut, en un instant, anéantir les efforts de développement prodigués pendant des années et ruiner les conditions de vie des populations.

Le Danemark cherchera donc à conforter la capacité de résilience des populations vulnérables à de semblables risques et chocs, ainsi que leur capacité à anticiper le manque de nourriture en période de crise, notamment via divers dispositifs de protection sociale.

La prévention des catastrophes n'est efficace que si elle est intégrée aux plans et programmes de développement des pays. Toute somme investie dans la prévention permet d'économiser entre quatre et sept fois cette somme dans la reconstruction. Le Danemark contribuera à renforcer les dispositifs nationaux et internationaux d'intervention susceptibles d'atténuer l'impact des catastrophes. Il est indispensable de mieux protéger les infrastructures contre les catastrophes naturelles et d'élaborer, au niveau national, des plans d'évacuation, d'approvisionnement d'urgence en nourriture et matériel et de médecine d'urgence.

CONSTRUCTION DE L'ETAT, SÉCURITÉ JURIDIQUE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Dans les Etats fragiles ou touchés par les affectés par un conflit, les violations des droits de l'homme peuvent tout à la fois être une des causes de cette fragilité et une conséquence de ces conflits. Dans son action en faveur de ces pays, l'objectif du Danemark est de faciliter, à terme, la mise en place d'Etats pacifiques, inclusifs et légitimes, de lutter contre la pauvreté et de faire respecter les droits de l'homme. Cet objectif doit être atteint par le biais d'actions visant à assurer la sécurité et la stabilité, à promouvoir la construction de l'Etat et le rétablissement des institutions, et par le biais d'efforts plus larges en terme de politique de sécurité. Le renforcement de l'Etat doit reposer sur des principes de démocratie, de transparence et d'inclusion, il doit être conduit par le pays lui-même, et les partenaires locaux doivent, le plus tôt possible, s'en approprier les étapes.

L'appropriation locale est un préalable à l'obtention de résultats durables et rend possible le retrait graduel de la présence internationale. Aux côtés de ses partenaires internationaux, le Danemark contribuera à construire la capacité localement nécessaire et adaptera cet effort aux priorités du pays. Cela est réalisable en coopération

COMMENTAIRE DE BLOG

« Notre aide doit nous permettre de mieux comprendre et identifier les initiatives locales qui sont vraiment génératrices de sécurité, de stabilité et de développement. [...] Que ce soit en termes de police locale, d'école, d'eau, d'initiatives de paix et de réconciliation sous la direction de groupes de femmes, de chefs religieux et traditionnels, d'hommes d'affaires locaux ».

Christian Balslev-Olesen, consultant, Nordic Consulting Group. Blog sur politiken.dk, 13 janvier 2012.

avec des autorités nationales et locales et des communautés locales, et, souvent aussi, en faisant appel aux organisations multilatérales ou à la société civile. La nature de la coopération danoise au développement dépendra de tout ce qui sera susceptible de générer le maximum de valeur ajoutée lorsque l'appropriation sera effective. La volonté de prendre des risques et d'expérimenter est une composante fondamentale de ce processus.

Le Danemark encouragera la participation du plus grand nombre aux processus politiques dans les Etats fragiles, cherchant à dynamiser le corps social et à intégrer activement les acteurs locaux afin de mettre progressivement en place ces conditions de transparence, de comportement responsable et de cohésion entre l'Etat et les citoyens pour conférer à ces processus leur légitimité et leur finalité, qui doit être d'essayer d'atteindre ensemble des objectifs communs. A terme, c'est grâce à cette dynamique que les droits de l'homme et la démocratie seront promus et défendus. Cet effort a besoin de la société civile, de sa connaissance du terrain et de partenaires localement influents.

La promotion des droits de l'homme sera pour le Danemark un critère primordial dans le choix des soutiens à accorder, tout comme elle le sera pour ses efforts sectoriels intégrés dans les domaines judiciaire et sécuritaire. Conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, il veillera à assurer la pleine participation des femmes, à parité avec les hommes, à l'application des accords de paix et aux processus de consolidation de la paix, à faire valoir leurs droits de l'homme et à privilégier leur intégration politique, économique et sociale dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat. Dans le cadre de la prévention, de la gestion et du règlement des hostilités, il faudra satisfaire aux besoins spécifiques des femmes et des filles tout comme elles devront être protégées contre les

PROTECTION ET R2P

La responsabilité de protéger concerne l'obligation légale qu'ont les Etats de protéger leurs populations contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique, les crimes contre l'humanité et les incitations à perpétuer ces dernières. Si l'Etat ne peut ni ne veut protéger ses populations, la responsabilité de cette protection revient à la communauté internationale (Responsabilité de protéger – R2P).

violences, y compris les violences sexospécifiques, et qu'il devra être mis fin à l'impunité des crimes commis à leur endroit. Le Danemark soutiendra par ailleurs les mécanismes qui permettent d'appréhender les atteintes aux droits de l'homme souvent constatées dans les situations de conflits. Un facteur importante para favorecer la legitimidad del Estado es que la población perciba que se están satisfaciendo sus necesidades. Por consiguiente, las autoridades han de poder suministrar servicios como agua potable, alimentación, educación y salud, así como crear condiciones conducentes a generar oportunidades de ingresos y empleo. El contexto en cuestión determina si esto se logra mejor mediante acciones ejecutadas a nivel local. Actualmente, hay millones de desempleados, especialmente hombres jóvenes, en países con Estados frágiles y afectados por conflictos. Esto aumenta la delincuencia y es caldo de cultivo para la radicalización, lo que a su vez puede conducir a la violencia, el terrorismo, la piratería, el conflicto destructivo y la inestabilidad económica. Por consiguiente, Dinamarca apoyará acciones en países con Estados frágiles con el objetivo de generar empleo, ofrecer alternativas a la violencia y los conflictos, así como garantizar el suministro de servicios sociales. Trabajaremos activamente para que se disponga de instrumentos multilaterales capaces de apoyar tales acciones.

Pour ce qui se rapporte à la légitimité de l'Etat, il est essentiel que la population ait le sentiment que ses besoins vitaux sont couverts, et que les autorités soient donc en position de lui assurer de l'eau potable, de la nourriture, l'éducation, la santé et d'autres conditions cadres propices à l'acquisition d'un emploi et d'un revenu. Le contexte détermine si cela doit se faire par le biais d'initiatives locales. Aujourd'hui, dans les Etats fragiles ou affectés par un conflit, le chômage concerne des millions de personnes, surtout les jeunes, et constitue le terreau d'une délinquance croissante et d'une radicalisation pouvant se traduire en violences, actes de terrorisme ou de piraterie, conflits destructeurs et instabilité économique. C'est pourquoi le Danemark soutiendra, dans les Etats fragiles, les efforts qui visent à promouvoir des emplois, des alternatives à la violence et aux conflits, et à assurer des services à la population. Il encouragera activement la mise en place de dispositifs multilatéraux efficaces en vue d'appuyer les efforts dans ce domaine.

INTÉGRATION DES APPROCHES ET COOPERATION

Les efforts dans les Etats fragiles doivent être flexibles et adaptés à la situation rencontrée et aux possibilités locales d'influer sur le développement. Nous avons pour but de mieux intégrer les démarches de stabilisation, de construction de la paix et de coopération au développement afin d'assurer l'efficacité de la planification, du dialogue, de la coordination et de la mobilisation de tous les instruments et de tous les acteurs dans les pays fragiles et les régions touchées par les conflits. L'intégration des aides humanitaires se fera dans le respect des principes fondamentaux qui régissent ces dernières, et nous devons mieux impliquer les entreprises et la société civile dans cette démarche.

Nous travaillerons activement à appliquer le New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles afin que notre action commune en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans les Etats fragiles ou en proie aux conflits gagne en efficacité et s'appuie sur un ancrage local et une appropriation locale des processus. Nous nous impliquerons dans le « Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'Etat » pour dynamiser le dialogue entre les acteurs nationaux, les partenaires de la coopération au développement, les

CAS

Tirer la leçon de nos expériences dans les Etats fragiles

La rue principale de Mogadiscio était en 2011 une ligne de démarcation dans une situation de guerre sanglante. Aujourd'hui, reconstruite avec le soutien du Danemark, elle est redevenue un lieu de promenade, de circulation automobile et de petits commerces. Le Danemark a contribué à la force de maintien de la paix (AMISOM) à élargir les zones de sécurité dans Mogadiscio et autour de la ville. Autre progrès ayant amélioré rapidement la vie des habitants, la réhabilitation d'un des hôpitaux de

la capitale, effectuée grâce à une contribution danoise qui soutient également le gouvernement de transition à Mogadiscio et plusieurs initiatives locales et régionales générant localement des synergies qui favorisent la stabilité et le développement. La situation complexe de la Somalie nécessite l'utilisation conjointe et intégrée de tous les instruments disponibles, de politique étrangère, de sécurité et de coopération au développement, pour l'obtention rapide de résultats significatifs.



La rue principale de Mogadiscio, en Somalie, aujourd'hui fourmillante de vie, d'activité et de commerce.

Photo : Bjarne Askholm, conseiller de l'UE en matière de police, mai 2012

organisations multilatérales et la société civile, le but étant de favoriser l'intégration des aides internationales sur la base des cinq objectifs de la stratégie du New Deal pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat.

Les efforts aux Etats fragiles nécessitent des ressources humaines et financières conséquentes et une coordination étroite des efforts de la communauté internationale. Les organisations multilatérales, en particulier les Nations Unies, et les organisations régionales jouent un rôle prépondérant dans la prévention des conflits, la consolidation et le maintien de la paix, et la reconstruction au lendemain des conflits. Elles sont présentes sur place où, de par le poids de leur mandat, elles peuvent assurer la cohérence entre actions humanitaires et de sécurité et développement. Le Danemark soutiendra les organisations multilatérales et régionales concernées, agissant et apportant son aide le plus souvent par leur truchement, surtout à l'échelon des pays. Il renforcera sa coopération et le dialogue avec ces mêmes organisations, veillant à ce qu'il y ait cohérence entre les politiques de développement et les actions concrètes

sur le terrain. Un partage plus judicieux des tâches à l'échelon international permettra de cibler de manière plus adéquate les priorités de l'aide danoise sur les besoins des Etats fragiles.

LE « NEW DEAL »

Le « New Deal » désigne une nouvelle approche destinée à rendre plus efficace l'engagement international dans les Etats fragiles. Le New Deal repose sur cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat que le groupe g7+ des Etats fragiles a lui-même définis :

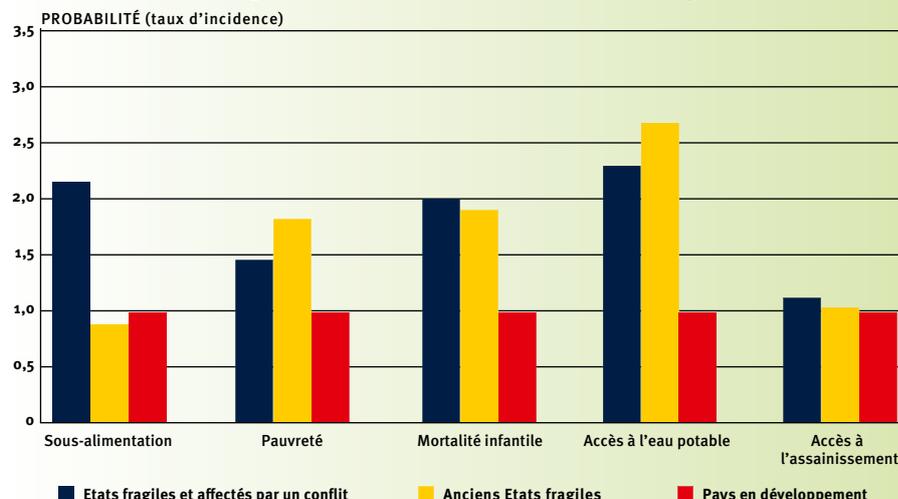
- Légitimité politique
- Sécurité
- Justice
- Fondements économiques
- Revenus et services

PROTECTION DES CIVILS ET PROVISION DES SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Dans les Etats fragiles et les régions touchées par le conflit, la communauté internationale doit souvent se charger des actions humanitaires de protection des civils et des secours de première nécessité. L'action humanitaire danoise est axée sur la protection des plus vulnérables, en particulier des réfugiés et des déplacés internes à proximité de leur territoire, pour améliorer leurs conditions de vie, promouvoir des formes d'autoapprovisionnement et des solutions durables tout en aidant les populations hôtes environnantes et en renforçant la capacité des autorités en matière d'asile et d'accueil de réfugiés. Il faudra considérer à cet égard le rapport de cohérence entre la politique nationale d'asile et l'initiative des régions d'origine. Nous souhaitons promouvoir une approche holistique à la protection des civils dans les Etats fragiles et touchés par les conflits ; elle s'appuie sur les besoins et les capacités au plan local et soutient le rôle particulier de coordination des Nations Unies pour les situations d'aide humanitaire. C'est une approche fondée sur nos obligations envers le droit humanitaire international et les conventions des droits de l'homme et les conventions relatives aux réfugiés.

Nous respecterons, utiliserons et défendrons activement les principes humanitaires dans notre dialogue avec tous nos interlocuteurs dans les situations de crise complexes. Nos actions humanitaires ne sont pas subordonnées à des objectifs de politique étrangère ni de sécurité. Elles doivent dans toute la mesure du possible contribuer à permettre à l'Etat et aux acteurs tiers concernés d'assumer leurs responsabilités et de faciliter la transition qui mène du secours humanitaire d'urgence au développement à long terme. Pour atteindre cet objectif, nous renforcerons le soutien des autorités locales et de la société civile de manière à stimuler localement leur capacité à poursuivre le travail commencé. Nous viserons à établir un maximum de cohérence entre nos actions humanitaires et notre coopération au développement sur le long terme et à intégrer des éléments propices à une reconstruction rapide à notre aide d'urgence.

Enormes besoins en prestations sociales dans les Etats fragiles



Les colonnes représentent la probabilité (en fréquence) de ne pas atteindre les objectifs 2015 pour la malnutrition, la pauvreté, la mortalité infantile, l'accès à l'eau et à l'eau sanitaire dans les pays en développement

Dans les Etats fragiles, le risque de sous-alimentation des enfants est deux fois plus grand que dans les autres pays en développement.

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement du monde 2011.

Un programme agricole pour sortir du conflit

Vingt ans de guerre civile avait fait fuir les populations du Nord de l'Ouganda et dépeuplé de larges territoires. Aujourd'hui, les habitants sont revenus et pourront bientôt s'autoapprovisionner, en partie grâce au soutien accordé par le Danemark à un programme de relance agricole.

La population locale reçoit une formation agricole et peut, dans le cadre du programme, aider à reconstruire les routes secondaires, à reboiser et à établir des places de marché. En paiement de sa participation, elle reçoit des bons d'achats de semences améliorées, d'engrais et d'outillage agricole dans des boutiques locales. Ces bons d'achat fonctionnent comme un filet de sécurité et le résultat ne s'est pas fait attendre. L'augmentation de la production, la réhabilitation du réseau routier et un réseau de distribution en gestation ont permis aux paysans d'améliorer leur situation économique. Selon les chiffres officiels, la proportion de pauvres dans le Nord de l'Ouganda a baissé entre 2005 et 2010, de 61% à 46%.



Photo : Jørgen Schytte

Le marché de Moroto revit de nouveau dans le nord-est de l'Ouganda. On peut notamment y acheter des haricots et du maïs.

8

Des partenariats flexibles

Le Danemark entend :

- Avoir un engagement politique de développement global ainsi qu'un engagement bilatéral fondé sur la coopération avec un nombre limité de pays prioritaires.
- Initier, en vue d'une coopération axée sur des priorités communes, la constitution d'un réseau regroupant les pays qui consacrent 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement, ou qui sont sur le point d'atteindre cet objectif.
- Œuvrer activement au renforcement du rôle de l'UE dans la coopération internationale pour la coopération au développement et au renforcement de la cohérence entre les politiques européennes ayant une incidence sur les pays en développement.
- Coopérer activement avec les organisations multilatérales en cherchant à les influencer pour qu'elles promeuvent le mieux possible nos objectifs et qu'elles soient efficaces dans l'utilisation de leur mandat de manière à ce que cette utilisation soit en synergie avec nos efforts bilatéraux.
- Chercher à créer des partenariats avec les nouveaux acteurs de la coopération au développement quand il existe une communauté d'intérêts.
- Impliquer le secteur privé dans l'effort de développement et dans la lutte contre la pauvreté.
- Former des partenariats de nature plus stratégique avec les organisations de la société civile et exiger des résultats.

8

Des partenariats flexibles

La coopération internationale du Danemark est basée sur les partenariats mutuellement obligés, flexibles et adaptés à la diversité des contextes. Nous avons des exigences vis-à-vis de nos partenaires, attendant en retour qu'ils exigent que nous tenions nos engagements envers eux, les deux parties coopérant ainsi sur un pied d'égalité. Nous souhaitons coopérer avec les partenaires les mieux à même de nous permettre d'atteindre nos objectifs, qu'ils représentent le secteur public ou privé, les organisations multilatérales, la société civile, les nouveaux acteurs de la coopération au développement ou les fonds internationaux. Ces partenaires se trouvent aussi parmi les partenaires de développement qui partagent les mêmes valeurs, y compris les pays nordiques et européens, et nous continuerons activement de coopérer à la poursuite d'objectifs prioritaires communs. Nous souhaitons regrouper les pays qui consacrent, ou sont en passe de le faire, 0,7% de leur PIB à l'aide au développement, pour pouvoir collectivement faire entendre nos voix avec plus de force, par exemple pour inciter d'autres partenaires de développement à satisfaire à leurs obligations en la matière.

LES PAYS OÙ NOUS NOUS ENGAGEONS

Les pays bénéficiaires de l'engagement du Danemark se caractérisent par leur grande diversité et il nous faudra utiliser de différents instruments et faire appel à des compétences pouvant varier en fonction des situations rencontrées ou en fonction des progrès réalisés dans un pays dans le temps. Le Danemark souhaite poursuivre son engagement dans la coopération au développement au plan multilatéral, mais en ciblant toutefois ses efforts sur les pays les plus pauvres où le besoin est le plus pressant où il peut changer les choses avec le plus grand effet, et en fonction de nos propres intérêts. Les avantages d'un partage plus prononcé des tâches au plan international sont évidents : l'effet est plus important là où nous sommes présents, nous y gagnons en valeur et en efficacité en tant que partenaire, et le coût des transactions est moindre dans les pays en développement, quand les interlocuteurs sont plus grands et leur nombre s'en trouve réduit.

Le point de focalisation de la coopération danoise au développement continuera d'être l'Afrique, les besoins y étant les plus importants. Notre

coopération avec les pays africains évolue cependant en continu, avec une tendance à s'élargir de plus en plus à ses aspects politique et commercial. En ce qui concerne la coopération avec les pays asiatiques, la panoplie complète des instruments disponibles sera utilisée : dialogue politique, coopération commerciale et coopération au développement. En Amérique latine, notre coopération est avant tout de nature politique et commerciale, mais nous devons aussi nous engager de manière ciblée et déterminée sur les aspects relatifs aux droits de l'homme et aux pratiques de bonne gouvernance. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, nous nous appuyerons sur l'Initiative Arabe pour poursuivre un soutien ciblé sur la mise en place de réformes et de la démocratie. Quant aux pays situés à la périphérie de l'Union européenne, nous sommes activement engagés dans le cadre du Programme danois de Voisinage à promouvoir la paix et la stabilité sur un continent européen où priment le droit, la transparence démocratique et le respect des droits de l'homme et qui est fondé sur un développement économique stable.

Les pays dans lesquels le Danemark est engagé dans des partenariats de longue durée et aux composantes politiques et financières conséquentes sont désignés « pays prioritaires ». Le choix des pays à aider en priorité résulte d'une décision politique pondérée où entrent en ligne de compte les besoins en développement, la pertinence d'un partenariat, et les chances qu'a le Danemark de vraiment faire évoluer la situation. L'engagement du Danemark dans la coopération au développement continuera d'être ciblé sur un nombre limité de pays prioritaires.

Pour que cet engagement soit à la hauteur des enjeux, nos partenariats doivent faire preuve de toute la flexibilité requise. Notre approche basée sur les droits de l'homme veut que les partenariats engagés dans un pays prioritaire le soient aussi bien avec le gouvernement de ce pays qu'avec d'autres interlocuteurs actifs dans la défense des droits de l'homme et dans la lutte contre la pauvreté. Dans certains Etats et situations plus fragiles, un partenariat avec le gouvernement pourra s'avérer impossible, ou non souhaitable, auquel cas notre engagement s'appuiera sur des partenariats avec des acteurs non-gouvernementaux ou internationaux.

PRINCIPES DE NOTRE ENGAGEMENT DANS LES PAYS PRIORITAIRES

- **Besoins en développement** : évalués sur la base d'une compréhension large de la pauvreté et de la situation de droits de l'homme dans ce pays y compris le degré de développement politique, économique et social, de vulnérabilité et de fragilité.
- **Pertinence** : évaluée à l'aune des besoins et des challenges du pays et des intérêts plus généraux dans l'engagement danois.
- **Effet et résultats** : évalués à l'aune des possibilités qu'a le Danemark de faire évoluer la situation et de contribuer à l'obtention de résultats durables. La volonté de changement de la part des acteurs locaux, la demande en compétences danoises, l'engagement des autres partenaires pour la coopération au développement et la possibilité d'une répartition des tâches entrent en compte dans l'évaluation.

L'UNION EUROPÉENNE, ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Union européenne repose sur des valeurs communes de liberté, de démocratie, d'égalité des sexes, de l'état de droit, de respect des droits de l'homme et de coexistence pacifique. Elle peut donc faire bénéficier de son poids unique tout effort tendant à promouvoir ces valeurs. Sa présence internationale, son rôle prépondérant dans la politique mondiale d'aide au développement et la riche palette de ses instruments et domaines d'action lui donnent pour ce faire les moyens appropriés. Or, l'UE n'a pas encore l'influence qu'elle pourrait et devrait avoir, et c'est pourquoi le Danemark s'emploiera activement à renforcer le rôle de l'Union dans la coopération internationale au développement.

Nous influerons sur les politiques de l'Union européenne qui ont une incidence sur les pays en développement, cherchant à faire valoir nos points de vue et nos approches, notamment celle d'une coopération au développement basée sur les droits de l'homme. Membre de l'UE, le Danemark n'aura pas besoin d'être présent concrètement dans un pays pour y influencer sur le cours des choses.

Il s'emploiera pour que l'UE porte ses efforts sur les pays les plus pauvres, change son fusil d'épaule et tire profit des opportunités offertes par les nouvelles conditions cadres et la révision de l'architecture de l'aide au développement. Le Danemark s'emploiera activement à une meilleure répartition des rôles entre les différents Etats de l'UE et à ce que la programmation conjointe des efforts de coopération au développement soit coordonnée et conduite localement par les pays en développement. Les efforts communs de l'UE y gagneront en efficacité et les coûts des transactions seront moins lourds à porter pour les pays de coopération.

COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

La coopération au développement n'est qu'une composante parmi d'autres de la démarche de promotion du développement dans les pays et les régions les plus pauvres du monde. Les initiatives politiques dans les domaines du commerce, de l'énergie, du climat, de la sécurité, des migrations, de la fiscalité, de l'agriculture et de la pêche jouent un rôle souvent plus important. Une absence de cohérence entre les différents politiques pourrait nuire aux objectifs de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable. Le Danemark s'efforcera donc d'améliorer la cohérence qui lie les nombreuses politiques susceptibles d'affecter les pays en développement, agissant surtout à l'échelon communautaire européen puisque c'est à ce niveau, plutôt qu'au niveau danois, que se décident les politiques qui ont les conséquences les plus grandes pour ces pays.

L'Union européenne a adopté une politique ambitieuse en la matière. Aux termes du Traité de Lisbonne, elle doit tenir compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. Le Danemark s'emploiera à faire en sorte que ces ambitions se traduisent dans les actes. Dans le domaine de la politique agricole, le Danemark a pour but de réduire les subventions agricoles de l'UE dans une manière qui profite à la recherche, à l'innovation et à l'accès des pays en développement au marché, contribuant à assurer la création de croissance et d'emplois. Nous plaiderons pour que l'UE instaure plus de transparence sur les paiements versés par les industries d'extraction et les sociétés forestières aux autorités pour l'exploitation des ressources naturelles, ce qui fera avancer la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics et contre la fuite illégale des capitaux ; il influera parallèlement, via une meilleure maîtrise des migrations, sur la dimension extérieure de la politique de migration et d'asile de l'UE pour que

cela se traduise par plus de croissance, d'emplois et de formation dans les pays en développement.

Le Danemark utilisera activement les mécanismes de coordination et les forums d'échanges de points de vue qui existent au plan national et dans le cadre de l'UE et de l'OCDE pour que soient mises en synergie les politiques ayant une incidence sur les pays en développement.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS MULTILATÉRAUX

La coopération au niveau multilatéral, en particulier via les Nations Unies et les institutions financières internationales, est un rouage essentiel de l'action mondiale en faveur du développement, des droits de l'homme, de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, de la stabilité de l'économie mondiale, de la santé de l'humanité et de la gestion globale des problèmes climatiques et environnementaux. Tous ces facteurs sont essentiels à la réussite d'une coopération au développement bilatérale. La coopération multilatérale est donc un point de départ naturel pour une approche basée sur les droits de l'homme, en particulier dans son acception normative. De par leur adhésion universelle et leur mandat, les Nations Unies et la Banque mondiale ont souvent plus de légitimité, aux yeux des pays en développement, que les partenaires bilatéraux. Cette légitimité est essentielle pour l'appropriation locale et l'adhésion générale aux normes, aux valeurs et aux conditions cadres qui régissent la coopération internationale. Elle confère aussi plus de poids aux organisations multilatérales dans les Etats fragiles et affectés par un conflit.

Nous devons utiliser plus largement cette légitimité et encourager les organisations multilatérales, les Nations Unies notamment, à renforcer leur rôle dans la promotion des droits de l'homme et pour l'approche de la coopération au développement basée sur ces droits de l'homme au niveau de pays. Notre expérience de la coopération bilatérale nous y aidera.

La redistribution de la puissance mondiale, de nouvelles alliances et de nouveaux forums tels que le G20 sont un challenge pour le système multilatéral. Il est clairement dans l'intérêt du Danemark, petit pays ouvert, d'adhérer à une structure de coopération internationale ordonnée qui assure l'ordre juridique international et l'existence d'un système multilatéral fonctionnel. Via ses partenariats avec les Nations Unies et la Banque mondiale et avec les organisations régionales idoines, il contribuera à renforcer le système multilatéral, gardant ainsi sa part d'influence sur les modalités de la coopération au développement. Le système

multilatéral, c'est une force de cohésion unique, un accès aux ressources et aux compétences requises, l'opportunité de nouveaux partenariats et d'alliances avec les nouveaux acteurs de la coopération au développement.

Nous voulons donc renforcer notre coopération avec les organisations multilatérales et canaliser plus de moyens via le système multilatéral pour la promotion des objectifs danois en matière de coopération au développement. Nous coopérerons avec les organisations multilatérales que nous estimerons les mieux à même de promouvoir les priorités de notre action et là où, grâce à leur truchement, notre efficacité sera la plus grande en terme d'incidence sur le développement. Cette valeur ajoutée motive notre engagement multilatéral. Nous réintroduisons un multilatéralisme actif où nous évaluerons l'efficacité de la coopération multilatérale de manière régulière et à l'aune de son adéquation aux objectifs et priorités du Danemark. L'évaluation annuelle de nos partenariats multilatéraux, et notamment de la capacité de telle ou telle organisation à fournir les résultats escomptés, permettra de constamment recentrer et mettre en cohérence les efforts danois au plan multilatéral et le fonctionnement conjoint des coopérations multilatérale et bilatérale. Nous nous en servons dans le cadre du dialogue politique avec les organisations et comme critère pour planifier la composition et l'étendue de la contribution danoise. Notre politique sera axée sur une augmentation de de la part de la contribution allant aux ressources régulières, mais elle continuera de préconiser parallèlement des contributions ciblées sur des efforts stratégiques ou spécifiques, par exemple dans les Etats fragiles.

Nous devons savoir utiliser plus judicieusement les compétences des organisations multilatérales et nous servir de manière plus stratégique de détachement de personnel dans les organisations multilatérales afin de promouvoir nos objectifs et de renforcer nos compétences dans nos domaines prioritaires.

COOPÉRATION ACTIVE AVEC LES NOUVEAUX ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Le Danemark cherchera à engager des partenariats avec les nouveaux acteurs de développement lorsque les occasions s'en révéleront opportunes et au constat d'une communauté d'intérêts. Les possibilités sont réelles. En 2011, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ont rejoint le cercle des partenaires de coopération et signé le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement lors du Forum de Haut Niveau organisé à Busan, en Corée du Sud.

Nous profiterons de la création de ce partenariat international au service du développement pour engager des partenariats avec ces nouveaux acteurs. Ce qui nous rassemble compte plus que ce qui nous sépare, et cela deviendra de plus en plus évident au fur et à mesure que nous réaliserons que des enjeux comme ceux du changement climatique se font fi des frontières. L'approche basée sur les droits de l'homme et notre travail général concernant tous les droits de l'homme apporteront par ailleurs une facette complémentaire à la coopération avec ceux des nouveaux acteurs qui accordent de l'importance particulière aux droits économiques, sociaux et culturels.

Nous serons pragmatiques et chercherons à engager des partenariats dans les domaines d'intérêt commun. Il pourra s'agir d'une coopération pour des actions spécifiques à la demande d'un pays prioritaire, ou d'une coopération de portée plus générale, comme celle que le Danemark entretient avec la Corée du Sud, pays avec lequel nous avons engagé un partenariat stratégique aux fins de promouvoir la croissance verte sur l'ordre du jour.

FORUM MONDIAL DE LA CROISSANCE VERTE (3GF)

Issu du mouvement qui va de bas en haut, le 3GF a pour particularité d'être un forum de dialogue où de nouvelles formes de partenariats public-privé peuvent se constituer. Son but est d'accélérer le verdissement de l'économie mondiale en mettant l'accent sur le potentiel que ce processus représente en termes de croissance. Le 3GF est conçu sous la forme d'un partenariat public-privé constitué avec un certain nombre d'entreprises et d'organisations internationales et auquel participent les gouvernements danois, sud-coréen et mexicain.

IMPLIQUER LE SECTEUR PRIVÉ

Qu'ils fassent intervenir des entreprises, des fondations ou des alliances public-privé, les partenariats avec le secteur privé sont une composante importante de l'effort danois en matière de coopération au développement. Le Danemark veut établir des conditions-cadre, appropriées aux entreprises danoises et internationales et créer pour celles-ci des débouchés dans les pays en développement, y compris dans les Etats fragiles, pour qu'elles puissent y proposer des solutions susceptibles de générer de la croissance et des emplois et de réduire la pauvreté. Nous nous emploierons à promouvoir des marchés du travail au bon fonctionnement desquels tous les acteurs concernés participeront activement. Dans les pays en développement, nous soutiendrons

les initiatives, instruments et activités de conseil susceptibles d'encourager les investissements et la création de partenariats entre opérateurs économiques à l'échelon national et entre gouvernements, société civile et entreprises locales. Au Danemark, nous soutiendrons les initiatives et les organisations dont la finalité est de promouvoir l'information et le débat entre entreprises et consommateurs en matière de commerce socialement responsable.

Les instruments commerciaux de Danida Business contribueront à la création de partenariats efficaces, responsables et axés sur les résultats entre les entreprises danoises et les entreprises locales, et à des améliorations en accord avec les lignes directrices et les principes internationaux d'une gestion responsable des entreprises. Ces partenariats devront contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'une économie verte et inclusive, instaurant des comportements responsables au regard des enjeux du changement climatique et en termes d'utilisation des ressources naturelles et d'impact environnemental, de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement de travail et de lutte contre la corruption.

Les investisseurs danois et internationaux manifestent, eux aussi, un intérêt grandissant pour les investissements sur les marchés de croissance. Nous nous emploierons de manière ciblée à mobiliser capitaux privés et modes de financement innovants pour conforter l'effort de développement, y compris via la mise en place de garanties et autres formes de couverture des risques.

Le Danemark cherchera à impliquer les banques et les fonds de développement dans des partenariats public-privé profitables aux pays en développement. De tels partenariats peuvent canaliser les financements en l'absence de possibilités commerciales et aussi appuyer les efforts

bilatéraux visant à améliorer le climat d'investissement et les conditions de fonctionnement du secteur privé.

PARTENARIAT ACTIF AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Nos efforts en faveur d'une société civile dynamique et diversifiée dans les pays en développement seront concrétisés sous la forme de partenariats avec les organisations de la société civile et des mouvements associatifs locaux et internationaux. Au Danemark comme dans les pays en développement, la participation de la société civile est essentielle à l'ancrage local de toute coopération et à l'implication des forces vives de la population. Nous aurons des exigences d'ouverture, d'inclusion, de coopération et de résultats à l'adresse de ces partenaires. Nous nous emploierons à dynamiser nos partenariats avec les organisations de la société civile et à leur donner un surcroît d'efficacité pour que cela bénéficie à la société civile et la conforte dans sa légitimité, sa diversité fondée sur les droits. Nous insisterons sur leur dimension stratégique et préciserons leurs objectifs et leur gestion axée sur les résultats en multipliant les accords-cadres avec les associations danoises. Nous privilégierons la coopération avec ceux des représentants de la société civile dont l'action intègre le mieux nos critères de sensibilisation, de développement de capacités et d'adhésion populaire et qui sont les plus susceptibles de parvenir à des résultats. Nous continuerons à aider les petites et moyennes organisations de la société civile. Nous le ferons, plus qu'aujourd'hui, en les soutenant directement dans les pays en développement. Pour ce qui est de notre coopération avec les organisations humanitaires, nous exigerons de ces dernières qu'elles respectent les critères de l'aide humanitaire, tant sur le plan humain qu'en terme de capacité sur les plans économique et administratif.

DANIDA BUSINESS : PLUS DE CROISSANCE VIA LA COOPÉRATION

Danida Business Finance assure le financement, au moyen de prêts à taux zéro, de projets de construction d'infrastructures qui ne peuvent être financés aux conditions du marché. Intérêts et frais annexes sont couverts par l'aide au développement. Ce système permet de construire des infrastructures, par exemple pour l'approvisionnement en énergie, et de créer des conditions plus propices à une croissance durable et à la création d'emplois. Le financement de technologies propres et sans impact sur le climat sera désormais privilégié.

Danida Business Partnerships ont vocation à améliorer les conditions de vie et de travail des populations pauvres et à renforcer la compétitivité des entreprises locales grâce à la mise en place et au développement de partenariats à visées commerciales. Son soutien est subordonnée à la création d'environnements de travail décents et d'initiatives spécifiques en matière de responsabilité sociale des entreprises et respectant les principes des Nations Unies en matière de gestion d'entreprise responsable. Priorité est donnée aux technologies vertes et aux actions contribuant à une meilleure sécurité de l'approvisionnement alimentaire.

9

Efficacité et résultats

Le Danemark entend :

- Assurer que la coopération danoise au développement soit axée sur les cinq principes de l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle.
- Renforcer l'utilisation des appuis budgétaires pour promouvoir l'appropriation et la responsabilité mutuelle.
- Accentuer l'ouverture et la transparence dans la gestion de la coopération danoise au développement, tant au Danemark que à l'extérieur.
- Renforcer la documentation, l'évaluation et la communication effective des résultats de la coopération au développement.
- Renforcer le travail d'information sur la situation dans les pays en développement, sur les enjeux mondiaux et sur la coopération danoise au développement.

9

Efficacité et résultats

Le Danemark entend que sa coopération au développement gagne en efficacité et se concentre sur des objectifs précis pour parvenir à des résultats. Les principes d'efficacité de l'aide régissent les modalités d'une coopération qui cherchera donc à concrétiser ces derniers et à systématiser leur mise en pratique : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle.

Le monde évolue rapidement. Pour que la présente stratégie continue d'être le meilleur préalable possible à la traduction dans les faits de notre coopération au développement, nous la compléterons, en fonction des besoins, par des sous-stratégies ou politiques ciblées dans des domaines précis. Nombre de politiques et sous-stratégies actuelles perdureront, et nous évaluerons en continu l'opportunité d'en implémenter de nouvelles ou de mettre les anciennes à jour.

APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE ET ANCRAGE LOCAL

La coopération danoise au développement doit être ancrée localement et reposer sur une appropriation locale de la démocratie. Appréhendant sérieusement la notion d'appropriation, le Danemark, autant que faire se peut, se ralliera aux stratégies élaborées par les pays en développement et renforcera les systèmes nationaux en intégrant ces derniers à sa coopération. Ce faisant, il soutiendra les gouvernements à prendre la responsabilité du développement de leurs pays. L'appropriation sous-entend aussi que nous chercherons plus systématiquement à impliquer les parlements, la société civile et le secteur privé dans notre coopération avec les pays prioritaires, en vue de contribuer à l'établissement d'une relation responsable entre l'Etat et la population.

Nous renforcerons à l'avenir l'utilisation des appuis budgétaires généraux sur la base de critères clairement définis. L'appui budgétaire doit être un contrat mutuel de bonne gouvernance et de développement basé sur les stratégies de développement propres aux pays et s'appuyant sur un partenariat entre le Danemark et les pays prioritaires. Nous chercherons à coopérer étroitement avec d'autres partenaires de la coopération au développement, en particulier au sein de l'UE, l'objectif étant de construire et de consolider la démocratie, de promouvoir une croissance économique durable et inclusive, et de lutter contre la pauvreté. Via l'appui budgétaire général, nous soutiendrons les gouvernements à être responsables devant leurs citoyens et à renforcer les mécanismes de contrôle démocratiques. Une bonne gouvernance respectueuse des droits de l'homme et de la démocratie, une gestion transparente et responsable des finances publiques, une lutte active contre la corruption et la volonté de mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté resteront des critères primordiaux pour l'octroi des appuis budgétaires.

Dans le cadre de ce contrat mutuel régissant l'appui budgétaire, nous entretiendrons un dialogue franc et constructif sur la gestion nationale des recettes et des dépenses publiques, y compris sur la mobilisation des revenus fiscaux et sur la priorité des secteurs sociaux. La politique de répartition des richesses nationales et les progrès en matière de droits de l'homme seront deux aspects essentiels de ce dialogue. L'appui budgétaire n'est pas un chèque en blanc, mais un pacte visant à la réalisation d'objectifs politiques. Nous serons attentifs à ce que les parlements puissent contrôler l'administration par les gouvernements des ressources nationales.

Par le truchement de l'appui budgétaire, nous soutiendrons les mécanismes qui permettent aux citoyens de tenir les gouvernements responsables de leurs bilans et de l'utilisation du budget de l'Etat.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE SONT DES VALEURS CLÉS

Ouverture et transparence seront des valeurs clés de la coopération danoise au développement. Nous voulons être tenus pour garants d'une gestion transparente de cette coopération, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Danemark, et la transparence devra en caractériser le fonctionnement sur un mode toujours plus manifeste. Les citoyens des pays prioritaires devront pouvoir faire état et se plaindre d'éventuels effets contraires produits par cette coopération. Nous serons les premiers à stigmatiser abus et malversations et à informer publiquement sur les cas concrets et sur la manière dont ils seront appréhendés. Nous garantirons parallèlement la possibilité de rapporter de cas de corruption et de malversation dans le cadre de la coopération danoise au développement.

FOCALISATION SUR LES RÉSULTATS ET GESTION DES RISQUES

La vision qui préside à la présente stratégie devra se traduire dans les faits, et les résultats devront être documentés. Nous nous emploierons à mieux informer sur les résultats de la coopération au développement et ferons intervenir, pour évaluer ceux-ci, des instances indépendantes que nous utiliserons comme sources de documentation, ainsi que de conseils quant aux moyens d'améliorer l'efficacité de nos efforts.

Nous serons prêts à prendre les risques nécessaires pour parvenir aux résultats escomptés, par exemple, celui de faire appel aux propres systèmes des pays en développement. Nous identifierons ces risques et spécifierons clairement comment nous comptons les gérer. Nous ferons également appel, avec les partenaires qui partagent nos valeurs, à des approches communes pour l'évaluation et la gestion raisonnée de ces risques. Quand nous nous retirerons d'un secteur dans un des pays prioritaires, ce sera en nous assurant que ce retrait a été dûment planifié avec les partenaires locaux, qu'il vise à une consolidation du résultat et qu'il garantit une transition paisible.

COMMUNIQUER SUR LA PAUVRETÉ ET SUR LE DÉVELOPPEMENT

Il faut renforcer et cibler la communication et l'information à l'opinion publique concernant la coopération au développement et concernant la situation dans les pays en développement afin de mieux expliquer la nature de la coopération au développement ainsi d'améliorer la connaissance des résultats qu'elle permet d'atteindre. L'engagement danois dans la coopération au développement repose sur l'adhésion de la population danoise au souci qu'a cet Etat de s'acquitter de ses responsabilités en la matière à l'échelon mondial. C'est pourquoi il est essentiel

que les Danois connaissent et comprennent la situation des pays en développement, la nature des enjeux mondiaux et la coopération au développement. Les associations, organisations, institutions et entreprises danoises impliquées dans la coopération au développement contribuent dans une large mesure à ce travail d'information.

Dans notre travail d'information sur la coopération au développement, nous insisterons sur notre participation à l'ensemble des résultats de l'effort de coopération. Cette information devra permettre de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvent les pays en développement et les modalités de la coopération danoise, aider à rapprocher ce qui paraît lointain et à rendre familier ce qui est complexe et dépayse. Au plan culturel, notre coopération avec les pays en développement est aussi l'opportunité d'une implication de nos citoyens respectifs, notamment les enfants et les jeunes, au Danemark comme dans les pays prioritaires. Nous utiliserons la diplomatie publique comme support de diffusion pour faire connaître la coopération danoise au développement, ses résultats et sa signification. La coopération au développement du Danemark est une chose dont nous pouvons tous être fiers.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE CRÉE UN MONDE RICHE ET COMPOSITE

Une vie culturelle dynamique est l'apanage d'une société civile indépendante. L'art et la culture sont générateurs de réflexion critique et d'engagement individuel, un élément essentiel pour le développement d'une société moderne et démocratique.

A l'échelon de chaque pays, le Danemark soutient les activités culturelles par le biais de programmes et coopère avec des institutions culturelles et des artistes danois. Au Ghana, c'est par exemple au moyen d'une collaboration avec des artistes ghanéens qui cherchent à attirer l'attention sur les problèmes environnementaux du pays, ou, dans le cadre d'un programme culturel en Afghanistan, plusieurs projets de coopération entre artistes et centres culturels danois et afghans qui ont été lancés pour défendre et promouvoir le développement, la compréhension et la tolérance.

Le droit à une vie meilleure

La stratégie du Danemark pour la coopération au développement

2011/12:21

Adresser toute question concernant la présente publication à :

Ministère des Affaires étrangères
Asiatisk Plads 2
1448 Copenhague K
Danemark

Tél: (+45) 30 92 00 00
Fax: (+45) 32 54 05 33
Courriel: um@um.dk
www.um.dk

ISBN
978-87-92727-91-6

Publication électronique
978-87-92727-92-3

Maquette de couverture
e-Types & India

Conception, mise en page et modèles
Advice A/S

Iconographie
Droits de l'homme et démocratie: Jørgen Schytte/Scanpix Denmark
Croissance verte: AGExPorT
Progrès social: Mike Kolløffel/Scanpix Denmark
Stabiliser et protéger: Jørgen Schytte/Scanpix Denmark

Impression
Rosendahls Schultz Grafisk a/s

Web
Cette publication peut être téléchargée via
www.stm.dk et www.danida-publikationer.dk

Le droit à une vie meilleure

La stratégie du Danemark pour la coopération au développement

La coopération danoise au développement a pour objectif de lutter contre la pauvreté et de défendre les droits de l'homme.

La croissance économique est un préalable à une réduction durable de la pauvreté et une composante fondamentale de la présente stratégie. Cette croissance doit être verte et moteur de progrès social afin de permettre d'améliorer les conditions de vie des personnes pauvres.

L'égalité des chances doit présider à toutes les destinées humaines. C'est pourquoi les droits de l'homme sont l'axe autour duquel s'articule la présente stratégie, et qu'ils seront notre fil directeur dans la planification de nos actions de coopération.

La coopération au développement doit être un processus dynamique et s'adapter au contexte local, en partenariat avec les représentants des pays concernés, les acteurs internationaux, le secteur privé et les organisations de la société civile.

La gestion de l'aide au développement doit répondre à trois impératifs : l'appropriation, les résultats et la transparence.

La politique du Danemark pour la coopération au développement préconise un engagement danois à l'échelon mondial, focalisé sur les pays les plus pauvres, là où les besoins sont les plus impérieux et où il a les plus grandes chances de faire bouger les choses.

Le Danemark concentrera son engagement en matière de coopération au développement sur quatre domaines d'application prioritaires de sa stratégie :

- Les droits de l'homme et la démocratie
- Une croissance verte
- Le progrès social
- La stabilité et la protection